

11507691

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/02/2025
Retour Préfecture : 03/02/2025



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 19 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 19 décembre 2024

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation du secrétaire de séance.....	6
3 - Communications du Président.....	6
58 - Versement d'une aide exceptionnelle à la fondation des Architectes de l'urgence - cyclone CHIDO à Mayotte.....	7
4 - Décisions du Président. Compte rendu.....	7
5 - Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Agence de Développement et d'Urbanisme.....	8
du Grand Amiénois. Désignation de représentants. Modification.....	8
6 - Université Picardie Jules Verne. Conseils de gestion des facultés. Désignation de représentants. Modification.....	8
7 - Exposition du Nautipoulpe à Bruxelles. Prestations de l'école hôtelière.....	9
Saint-Martin. Convention.....	9
8 - Masques chirurgicaux inutilisés proches de leur date de péremption. Don à l'établissement public médico-social d'Amiens.....	9
9 - Saint-Saulieu. Conseil Départemental de la Somme. Aménagement de la RD 1001. Convention.....	9
10 - Participation de la collectivité au financement de la protection sociale volet prévoyance. Révision.....	10
11 - Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des Policiers Municipaux.....	11
12 - Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports publics et des services annexes. Rapport annuel. Année 2023.....	12
13 - Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports publics et des services annexes. Avenant n° 7.....	12
14 - Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports publics et des services annexes. Choix du délégataire. Contrat.....	13
15 - Concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains et du système Vélam. Choix du concessionnaire.....	17
16 - Amiens. Gare Routière. Actualisation des tarifs. Année 2025.....	18
17 - Association Rencontres Audiovisuelles. Projet. Accompagnement aux métiers du vidéo mapping. Demande de cofinancement FSE+. Subvention. Convention.....	19
18 - Boves. Implantation de la SAS TIAMAT. Aide à l'immobilier d'entreprise.....	19
Subvention. Convention.....	19
19 - Aide aux investissements matériels des TPE. Subventions. Année 2024.....	24
Convention-type.....	24
20 - Délégation de service public pour l'exploitation de l'usine de méthanisation. Société IDEX Environnement Picardie. Contrôle des comptes. Exercices 2020 à 2022.....	25

21 - Amiens. ZAC Gare La Vallée. Compte rendu annuel à la collectivité locale....	25
Année 2023. Avenant n° 3 à la concession d'aménagement. Conventions.	25
22 - Amiens. ZAC Renancourt. Compte rendu annuel à la collectivité locale. Année 2023. Avenant n° 10 à la concession d'aménagement.....	26
23 - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement. Rapport annuel du mandataire. Exercice 2023.	27
24 - Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Rapport annuel du mandataire. Exercice 2023.	28
25 - Budget annexe Transport. Mise en place d'une avance remboursable.	28
Avenant de la convention du 15 janvier 2021.....	28
26 - Budget annexe Archéologie Préventive. Ajustement budgétaire.....	28
27 - Admissions en non-valeur. Budgets annexes Eau et Assainissement.....	28
28 - Admissions en non-valeur et remises gracieuses. Budget principal et budgets annexes Crématorium et Déchets ménagers.....	29
29 - Budget annexe Crématorium. Tarification des prestations. Année 2025.....	29
30 - Exécution financière. Année 2025. Autorisation de réalisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025.....	29
31 - Contrat de ville. Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Convention 2025-2030.	30
32 - Cession de matériel informatique à l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue. Convention.	30
33 - Association Innov'Amiens. Adhésion. Subvention. Année 2025. Convention.....	30
34 - Mise en place d'une charte de mise à disposition du Quai de l'Innovation.....	31
35 - Amiens. ZAC Renancourt. Coopérative Picardie Maritime Habitat. Réalisation d'une opération de construction de 8 logements individuels en Prêt social de Location Accession. Participation financière. Convention.	31
36 - Contrat de ville. Appel à projets 2024. Programme d'actions. Subvention. 4 ^{ème} répartition. Conventions.....	32
37 - Dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc privé. Pacte territorial pour l'amélioration de l'habitat privé. Nouveau conventionnement ANAH.....	32
38 - Engagement de la procédure d'élaboration du troisième Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole.	32
39 - Associations culturelles. Subventions de fonctionnement. Année 2025. Conventions.	33
40 - EPCC ESAD. Exonération des loyers et charges 2023-2024.....	34
41 - Musées d'Amiens. Education artistique et culturelle. Partenariat triennal 2025-2027 avec l'Académie d'Amiens. Conventions.....	34
42 - Musées d'Amiens. Enrichissement des collections. Acceptation des dons et acquisitions 2024.	34
43 - Maison du Théâtre d'Amiens. Partenariat avec Tas de Sable - Ches Panses Vertes et le Théâtre d'Animation Picard. Avenant pour la saison 2024-2025.	35
44 - Service régional d'archéologie des Hauts-de-France. Modalités de programmation, d'exploitation, de diffusion et de valorisation de la recherche archéologique menée sur le territoire d'Amiens Métropole. Convention.	35
45 - Délégation de Service Public pour l'exploitation du Zénith d'Amiens Métropole. Rapport d'activité 2022-2023.....	35

46 - SEM Zénith d'Amiens Métropole. Rapport du mandataire. Exercice 2022-2023.	36
47 - Amiens Dénomination du stade rue du Chapitre en stade Paul IMIÉLA.	36
48 - Amiens. Dénonciation de l'intérêt communautaire des terrains de football Beaumarchais.	36
49 - Club sportifs de haut niveau et de niveau intermédiaire. Amateurs et professionnels. Subventions de fonctionnement. Année 2025. Conventions.	37
50 - clubs sportifs de proximité. Subventions de fonctionnement. Année 2025. Conventions.	38
51 - Agence de l'Eau Artois Picardie. Appel à projets 2024 Villes sobres et perméables Opérations groupées de désimperméabilisation des sols. Candidature. Demande de financements.	38
52 - Prix de l'Eau et de l'Assainissement. Fixation des tarifs et des redevances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Année 2025.	39
53 - Adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2024-2029 provisoire.	42
54 - Accès des professionnels aux déchetteries communautaires. Tarifs. Année 2025.	42
55 - Déchets ménagers. Redevance Spéciale. Tarifs. Année 2025.	43
56 - Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'usine de méthanisation. Société IDEX Environnement Picardie. Protocole transactionnel et avenant n° 1.	44
57 - Pont-de-Metz. Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France. Réhabilitation de la friche Oxygène. Bâtiments industriels sis Grande Rue du Petit Saint Jean. Convention pré-opérationnelle.	44
59 - Vœu en direction du gouvernement pour la préservation de l'emploi.	46

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, DE JENLIS, Mmes VERRIER, RODINGER, MM. BIENAIMÉ, LORIC, RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes MAKDASSI, CLECH, HAMADI, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mme VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, BOCHÉ, M. BAÏS, M. DESPERELLE, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, M. PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, BOQUET, BARDET, ABET, OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI (siège pour la commune de Sains-en-Amiénois), M. FIN, Mmes FERRARO, RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, MM. DARRAGON, LELEU, JEUNIAUX.

Membres empêchés : Mmes BOUCHEZ (pouvoir à M. FOUCAULT), DUBREUCQ (pouvoir à Mme FERRARO), M. LHERMITTE (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), MM. VIGNOLLE (pouvoir à M. LELEU), MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), Mme ROSE-TÊTU (pouvoir à Mme GIRARD), MM. BARA (pouvoir à Mme BECKER), DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL), LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), TONNELIER (pouvoir à M. BARDET), DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), BAÏS (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mmes VILLIERS, NOUAOUR, M. DÉMARET. Mmes TREFCON, MARCHAND, BELLINA, MM. DESCHAMPS, SANGLARD.

La séance a été **ouverte** à 18 H 08.

Mouvements arrivées : Mmes FERRARO (pouvoir de Mme DUBREUCQ) et DOURNEL-GARAT sont arrivées à 18h11 (point n°3), MM. STENGEL et PRADAT sont arrivés à 18h12 (point n°58), M. GUÉRIN est arrivé à 18h14 (point n°4), M. VINDEVOGEL est arrivé à 18h17 (point n°7), MM. de JENLIS et DUFLOT sont arrivés à 18h18 (point n°7), M. VITRY est arrivé à 18h19 (point n°7), Mme DJAROUNE est arrivée à 18h20 (point n°8), Mme ROY est arrivée à 18h22 (point n°9), M. DUMEIGE est arrivé à 18h23 (point n°9), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h26 (point n°10), Mme DERIVERY est arrivée à 18h32 (point n°12), M. JARDÉ est arrivé à 18h37 (point n°14), Mme BOHAIN est arrivée à 18h40 (point n°14), Mme PINON (pouvoir à M. GEST) est arrivée à 18h46 (point n°14), M. LORIC est arrivé à 18h49 (point n°14).

Mouvements départs : M. BIENAIMÉ a quitté la séance à 19h38 (point n°19), Mme DERIVERY a quitté la séance à 20h02 (point n°34), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h13 (point n°41), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) a quitté la séance à 20h19 (point n°47), M. ABET a quitté la séance à 20h21 (point n°47), M. JARDÉ a quitté la séance à 20h57 (point n°57).

La séance a été levée à 21 H 22.

M. GEST : Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Marc FOUCAULT
Mme Claire DUBREUCQ	donne pouvoir à	Mme Flore FERRARO
M. Thomas LHERMITTE	donne pouvoir à	Mme FOURÉ
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	M. Richard RIFFIOD
M. Marc VIGNOLLE	donne pouvoir à	M. Daniel LELEU
M. Alain MOLLIENS	donne pouvoir à	M. Henri-Paul FIN
Mme Valérie ROSE-TÊTU	donne pouvoir à	Mme Caroline GIRARD
M. Ismaël BARA	donne pouvoir à	Mme Evelyne BECKER
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
M. Arnaud LAVIALLE	donne pouvoir à	Mme Maryse VANDEPITTE
M. Pascal TONNELIER	donne pouvoir à	M. Bruno BARDET
M. François DÉCAVÉ	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
Mme Anne PINON	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Tarek BAÏS	donne pouvoir à	Mme Zoé DESBUREAUX
Mme Ingrid VILLIERS	s'excuse	
Mme Assia NOUAOUR	s'excuse	
M. Daniel DÉMARET	s'excuse	

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose, puisqu'il est présent, de désigner Paul-Eric DÉCLE, puisque notre secrétaire de séance habituel est aujourd'hui absent.

DONT ACTE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que j'ai reçu un vœu que nous évoquerons, comme habituellement, en fin de séance. Je vous précise également que le procès-verbal de la séance du 14 novembre vous sera proposé à l'adoption au prochain Conseil métropolitain, ce dernier n'ayant pas été réceptionné à la date d'envoi des éléments du Conseil.

Je vous rappelle par ailleurs dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 30 janvier à 18 heures ici même.

Enfin, vous avez été destinataire d'une proposition d'inscription en procédure d'urgence d'un point supplémentaire à notre ordre du jour. En effet, comme vous avez pu le constater dans l'actualité, un cyclone d'une rare intensité a frappé l'île de Mayotte, causant des dégâts considérables, notamment des habitations détruites. Un nombre de décès que nous sommes

encore aujourd'hui incapables de préciser fait malheureusement suite à ce drame. Une véritable course contre la montre est engagée pour venir en aide aux sinistrés de cet archipel français de l'océan Indien. Dans des circonstances de cette nature qui, malheureusement, se répètent de plus en plus depuis quelque temps, nous avons toujours l'habitude d'intervenir au profit des populations, qu'elles soient d'ailleurs françaises, comme c'est le cas ici, ou comme il y a peu de temps, espagnoles. Nous avons vérifié que les Architectes de l'Urgence allaient bien intervenir sur cette île dévastée. Ils ont pu nous le confirmer. Vous savez que leur siège social est à Amiens et, par conséquent, nous faisons rituellement ce type de démarche d'attribuer une aide financière à cette fondation qui aura, évidemment, beaucoup de travail dans les semaines et les mois qui viennent.

La Ville d'Amiens a tenu son Conseil municipal la semaine dernière et ne pourra donc pas faire ce que nous faisons habituellement, en tout cas pas tout de suite, c'est-à-dire d'attribuer 5 000 €. Je vous propose donc aujourd'hui d'attribuer 10 000 € à la Fondation des Architectes de l'Urgence pour venir en aide aux familles et à l'ensemble de la population française de Mayotte.

58 - VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE - CYCLONE CHIDO A MAYOTTE.

M. GEST : Je mets au vote l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je précise que dans le projet de délibération qui vous a été transmis, il était question d'une aide de 5 000 € et pour les raisons que je viens d'évoquer, je vous propose donc de passer ce montant à 10 000 €. Je mets au vote dans un premier temps cet amendement du passage de 5 000 à 10 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je mets maintenant aux voix la délibération elle-même, à savoir le principe d'une aide aux Architectes de l'Urgence de 10 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

M. GEST : Merci pour eux, ils vont en avoir besoin, comme le démontrent les images diffusées depuis une semaine.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et tous. Je vous indique que l'Association Comorienne d'Amiens est présente dans la salle et qu'elle lance un appel aux dons dans le cadre de la tempête qui a eu lieu à Mayotte.

M. GEST : Cette association m'avait signalé sa présence et m'a demandé si elle pouvait assister à la séance, ce qui est, bien évidemment, le cas.

4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous

rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 8 novembre et le 6 décembre 2024. Il convient d'en prendre acte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. VOULMINOT : Juste une question sur les fontaines à eau. Nous n'avons pas très bien compris la destination de ces fontaines à eau ? Est-ce qu'elles répondent à un besoin d'installer des points en ville ou sont-elles destinées aux agents dans les bâtiments ?

M. GEST : J'ai besoin que l'on me rafraîchisse un peu la mémoire, car les fontaines à eau ne me parlent pas nécessairement.

MME LE CLERCQ : Je pense, Monsieur VOULMINOT, que vous parlez des fontaines de la place Gambetta.

M. VOULMINOT : Des fontaines à eau de la marque Culligan.

MME LE CLERCQ : Ce n'est pas cela du tout.

M. VOULMINOT : Est-ce que ces fontaines à eau correspondront à ce qu'avaient demandé les maraudes ?

M. GEST : Je crois qu'elles sont destinées aux agents de notre collectivité. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

DONT ACTE

5 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : Conformément à leurs statuts respectifs, Amiens Métropole a désigné 21 représentants au sein du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ainsi que 13 titulaires et 13 suppléants au sein des instances de l'ADUGA. En accord avec les personnes concernées, je vous propose aujourd'hui de désigner Hubert de JENLIS en remplacement d'Isabelle SAVARIEGO au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ; il remplacerait également Florence RODINGER à l'ADUGA.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. CONSEILS DE GESTION DES FACULTES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : Amiens Métropole dispose de sièges au sein des conseils de gestion des Unités de Formation et de Recherche des facultés de l'Université de Picardie Jules Verne. Il est nécessaire de procéder au remplacement de Nathalie LAVALLARD en qualité de titulaire au sein du conseil de gestion de la faculté "Economie et gestion". Je vous propose la candidature de Richard RIFFIOD. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - EXPOSITION DU NAUTIPOULPE A BRUXELLES. PRESTATIONS DE L'ECOLE HOTELIERE SAINT-MARTIN. CONVENTION.

M. GEST : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'école hôtelière Saint-Martin qui précise, notamment, les modalités de mise en œuvre des prestations d'une valeur de 8 935 € en soutien à l'organisation du cocktail qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Bruxelles à l'occasion de l'exposition le 29 novembre dernier du Nautipoulpe dans la ville de son créateur, François SCHUITEN. Il convient de m'autoriser à signer ladite convention. Je précise que cette manifestation a connu un immense succès. Nous avons des retombées presse, belges bien sûr mais pas que, en nombre très conséquent. Le maire de Bruxelles a d'ailleurs indiqué qu'il viendrait à l'inauguration du Nautipoulpe lorsqu'il sera installé au mois de mars à Amiens, et il a mentionné le fait que depuis que les Bruxellois le voient, ils lui demandent de ne pas le laisser partir. C'est vous dire que cela crée un événement à Bruxelles. La Ville d'Amiens et, à travers elle, Amiens Métropole est présente sur la place, devant le palais de justice de Bruxelles pendant trois mois, et je pense que cette opération de communication était particulièrement importante.

D'autre part, nous avons évidemment offert un cocktail aux personnes qui étaient présentes, et nous avons fait appel, comme c'est souvent le cas, à un lycée. En général, comme c'est le cas pour les vœux, et ce sera encore le cas cette année pour les vœux le 9 janvier, nous faisons appel aux deux écoles hôtelières d'Amiens, qu'il s'agisse du lycée privé Saint-Martin ou le lycée public de La Hotoie. Là, en l'occurrence, cela ne se justifiait pas de prendre les deux écoles, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pris que l'école Saint-Martin. Ce n'était pas pour privilégier l'une par rapport à l'autre, nous aurons sans doute d'autres occasions de faire travailler ces lycéens pour lesquels c'est un exercice qu'ils ont, de l'avis général des personnes présentes, parfaitement rempli une fois de plus, et je pense que vous apprécieriez également le 9 janvier prochain à l'occasion des vœux, où les deux lycées seront présents. Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - MASQUES CHIRURGICAUX INUTILISES PROCHES DE LEUR DATE DE PEREMPTION. DON A L'ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL D'AMIENS.

M. GEST : Je vous propose d'approuver le don au profit de l'établissement public médico-social d'Amiens de 599 400 masques chirurgicaux, achetés en 2022 pour la somme de 20 799,18 €. Ces masques sont issus du stock de sécurité de la période de Covid 19 dont la date de péremption arrive bientôt à échéance et correspondant à trois mois de consommation. Nous avons donc choisi de les proposer, pendant la période restante, à l'institut public médico-social d'Amiens qui trouve toujours l'utilisation de ce genre de masque. J'espère que nous n'aurons pas besoin de reconstituer un stock car j'ai cru comprendre que le CHU avait décidé de rendre de nouveau le masque obligatoire. Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - SAINT-SAUFLIEU. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. AMENAGEMENT DE LA RD 1001. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose de valider le projet d'aménagement envisagé sur la commune de Saint-Sauflieu. Il s'agirait d'installer des feux dits « feux verts récompense » sur la route départementale à l'entrée Sud de la commune afin d'apaiser les vitesses pratiquées au droit de

la future traversée piétonne desservant le City Stade, pour un coût prévisionnel TTC de 28 500 €. Il convient d'approuver la convention afférente avec le Conseil Départemental de la Somme et d'autoriser le Président à la signer.

M. GEST : Je ne suis pas persuadé que tout le monde dans la salle sache ce qu'il en est des "feux verts récompense". Peut-être pouvez-vous préciser en deux mots de quoi il s'agit.

M. DESSEAUX : Il faut respecter la vitesse et dans la mesure où vous ne la respectez pas, le feu passe au rouge. Il redevient vert ensuite, bien sûr. C'est ce que l'on appelle un "feu récompense". Pour nous, utilisateurs de véhicules, c'est plutôt un feu qui ne récompense pas dans la mesure où nous ne respectons pas la vitesse, Monsieur le Président.

M. GEST : Parlez pour vous mon cher collègue. Y a-t-il des questions ?

MME FERRARO : Bonsoir à toutes et tous. Je tiens simplement à souligner la satisfaction de Saint-Sauflieu concernant le déroulement des travaux. Nous avons beaucoup apprécié l'engagement des équipes d'Eiffage et d'Amiens Métropole, qui ont été très à l'écoute des riverains et les travaux se sont très bien déroulés. Nous en sommes presque à la fin, il reste encore des finitions et les espaces verts qui seront faits au printemps. Avec ce feu, effectivement, nous avons la volonté de casser la vitesse dans l'entrée du village. Il y a le "feu récompense", mais il y a aussi les changements avec des priorités à droite sur toute la ligne, et puis la vitesse qui passe à 30 km/h dans tout le village. Nous espérons vraiment gagner en sécurité, notamment pour cet accès au City Stade pour les jeunes. C'était vraiment pour souligner la satisfaction par rapport à ces travaux. Un grand merci.

M. GEST : Merci beaucoup, Madame FERRARO, nous avons eu l'occasion de constater, Patrick DESSEAUX et moi-même, en compagnie de l'équipe municipale de Saint-Sauflieu, puisque c'est de cela dont il est question, la qualité des travaux réalisés. C'était un budget extrêmement important. Cela concerne la traverse de la commune qui est toute en longueur. Effectivement, les travaux donnent satisfaction, et la dernière petite touche, ce sont les "feux verts récompense". Merci pour vos mots que je transmettrai à tous les responsables de la réalisation de ce chantier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE VOLET PREVOYANCE. REVISION.

MME FOURE : Comme vous le savez, depuis 2013, notre collectivité s'est positionnée en faveur d'une participation pour la couverture du risque prévoyance de son personnel. Dans ce cadre, Amiens Métropole a signé une convention de participation pour 6 ans et un contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents pour le risque prévoyance, avec Territoria Mutuelle prenant effet le 1^{er} janvier 2021. A cette même date, le Conseil d'Amiens Métropole a décidé d'accorder aux fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé, adhérents au contrat, une participation forfaitaire de 15 € bruts mensuels, portée à 17 € le 1^{er} janvier 2024, afin de limiter l'effet de l'augmentation du taux de cotisation imposée par Territoria Mutuelle. L'assureur a notifié à Amiens Métropole, en juin 2024, l'évolution croissante de sa tarification à compter du 1^{er} janvier 2025 (indexation des taux de cotisation à hauteur de +24%). Pour permettre aux agents de continuer à bénéficier de cette protection primordiale et de limiter l'effet de cette augmentation sur le montant de leur cotisation, je vous propose d'augmenter la participation forfaitaire d'Amiens Métropole à 20 € bruts mensuels. Ainsi, depuis 2021, la

participation d'Amiens Métropole, fixée à 15 €, est passée déjà à 17 € et passerait à 20 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. GEST : Des questions ?

M. VOULMINOT : Juste une remarque. Nous avons cru comprendre que les montants des mutuelles allaient augmenter prochainement et régulièrement. Comment la collectivité entend-elle poursuivre cette participation qui vient aider les agents ? Par ailleurs, dans les différentes commissions, vous avez-vous-même reconnu que les plus jeunes des agents ne sollicitaient pas cette prévoyance, sachant que lorsqu'on est jeune, on ne pense pas trop à ce genre de chose. Quelle politique allez-vous pouvoir mener pour "inciter" les plus jeunes de nos agents à adhérer à cette prévoyance ?

MME FOURE : Je vous rappelle que la législation a évolué et qu'à compter de 2026, l'adhésion à ces contrats deviendra obligatoire pour l'ensemble de notre personnel, et on peut ainsi espérer que les cotisations seront moins élevées puisque l'assurance jouera sur un nombre plus important de personnes, et notamment les plus jeunes. Ce sont les textes qui vont nous conduire à une évolution, mais vous avez bien compris que notre démarche consiste de toute façon à faire en sorte que le coût de ces contrats ne soit pas prohibitif et n'empêche aucun de nos salariés d'y adhérer. C'est bien la démarche d'Amiens Métropole.

M. GEST : Pas d'autres observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES POLICIERS MUNICIPALUX.

MME FOURE : Il s'agit d'une disposition qui n'intéresse que la Ville d'Amiens, mais comme l'ensemble de nos agents, comme vous le savez, sont des agents d'Amiens Métropole, même s'ils n'effectuent des tâches que pour la Ville d'Amiens et que le coût correspondant est supporté par la Ville, je suis amenée à vous présenter cette délibération, que j'ai présentée la semaine dernière en Conseil municipal.

En effet, nous avons adopté un régime indemnitaire pour l'ensemble de nos agents il y a déjà quelque temps, mais ce régime indemnitaire ne pouvait pas bénéficier aux agents de la police municipale puisque les textes ne le prévoyaient pas. C'est le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 qui a instauré pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des gardes champêtres un nouveau régime indemnitaire, exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. Cette réforme vise à reconnaître l'engagement spécifique et les responsabilités croissantes de ces professionnels dans le maintien de l'ordre public local. Ce décret introduit une nouvelle indemnité, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE), qui remplacera dès le 1^{er} janvier 2025 l'ancien régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale de fonctions (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour la catégorie C. Sont concernés par cette réforme les trois cadres d'emplois de la police municipale (agents, chefs de service et directeurs de la police municipale), ainsi que le cadre d'emplois des gardes champêtres. Cette prime se divisera en deux parties : une part fixe pour le volet "fonction" et une part variable pour le volet "engagement". Je vous propose donc d'approuver la mise en place des dispositions de ce décret. Et je vous rappelle donc que l'ensemble de cette mesure sera prise en charge, évidemment, par la Ville d'Amiens.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2023.

M. RENAUX : J'en profite pour saluer la présence dans cette salle de la Directrice de Kéolis. Quatre points à l'ordre du jour concernant Kéolis.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Amiens Métropole et la société Kéolis Amiens sont liées par un contrat de Délégation de Service Public à contribution financière pour l'exploitation du réseau de transports urbains de l'agglomération amiénoise. Je vous propose de prendre acte du rapport d'activité de l'année 2023 présenté par le délégataire. Il a pu être constaté, entre autres, une hausse des recettes commerciales de 13% par rapport à l'année précédente, compte tenu de la hausse tarifaire mais également de la hausse de fréquentation. 500 nouveaux vélos sont venus compléter le parc de location du service Buscyclette. La société a, en outre, investi à hauteur de 90 863 € dans du renouvellement de matériel et de mobilier.

On peut aussi relever quelques points saillants de ce bilan 2023. Donc une hausse de la fréquentation de 6,5% par rapport à 2022 ; 15 547 840 validations dont 70% sur les Nemo, 30% sur le réseau de proximité dont une très forte proportion à l'intérieur du réseau de proximité sur la Liane. En 2023, les lignes de BHNS ont progressé de 6,56% particulièrement la Nemo 3, Shopping Promenade-Auchan, avec 7,1% de validations en plus ; la Nemo 1, la plus importante en fréquentation, porte à 2 860 000 voyageurs. La gamme tarifaire a été modifiée au 1^{er} janvier, avec une augmentation de rattrapage autour de 8%. Et les recettes commerciales se sont élevées à 6 161 000 €. 53,3% du trafic ont été réalisés par les porteurs de titre gratuit, 31,5% par des abonnés payants, 15,2% par des titres occasionnels. 17,1% d'augmentation de l'utilisation de l'Open Payment, c'est-à-dire payer son titre de transport avec sa carte bancaire, soit 6,3% des validations. A noter aussi la mise en place de cars sur la ligne Tempo, l'augmentation du transport à la demande de 18,5%, avec 14 466 courses. Les agents de contrôle sont désormais équipés de caméra piéton. Amétis a lancé un compte Instagram. 500 vélos achetés en 2023, dont 400 à assistance électrique, soit 2 906 vélos locatifs exploités par Kéolis. Les recettes Buscyclettes ont augmenté de 2,8% pour s'élever à 466 000 €, et elles sont constituées à 93% par la location. Les vélos sont loués à hauteur de 50% par le grand public, 23% par les étudiants, et 13% par les demandeurs d'emploi.

M. GEST : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

DONT ACTE

13 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. AVENANT N° 7.

M. RENAUX : Toujours dans le cadre de cette Délégation de Service Public, je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant n° 7 qui reprend des événements survenus non prévus au contrat initial et qui conduit à la restitution de 2 075 472,50 € HT à Amiens Métropole. Il s'agissait, entre autres, d'une réduction de l'offre kilométrique et de la revue des objectifs de recettes qui en découle, de modifications d'horaires de service et d'itinéraires ainsi que des dégâts, notamment un bus incendié en juin 2023, de restitutions d'économies de charges fixes, de charges salariales liées à l'embauche d'un mécanicien supplémentaire. A noter également la mise en place de transports à la demande (TAD) supplémentaires, de nouveaux investissements confiés au Délégataire, notamment 10 bus

d'occasion, le remplacement du logiciel Konfort par CAPTE etc. Cet avenant comporte des plus et des moins, et le solde est positif, hors restitution à Amiens Métropole.

M. GEST : Pas d'autres interventions ? Je tiens à préciser que sur le rapport précédent, je vous ai fait voter une fois de trop car je ne me ferai jamais à l'idée qu'il faut simplement prendre acte des rapports annuels, mais cela ne changera rien, l'essentiel étant qu'il n'a pas suscité de commentaire particulier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. CHOIX DU DELEGATAIRE. CONTRAT.

M. RENAUX : Par délibération en date du 19 mai 2022, après avoir pris acte des avis favorables au principe de la Délégation de Service Public émis par le Comité technique et par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil métropolitain a approuvé le principe de la délégation de l'exploitation du réseau de transports publics et des services annexes à la mobilité, ainsi que le lancement de la procédure devant conduire au choix de l'opérateur économique et à l'attribution du contrat de délégation à ce dernier. Un appel à candidature a donc été lancé, la Commission de Délégation de Service Public a examiné les candidatures en premier lieu, puis les offres et une phase de négociation a eu lieu avant l'aboutissement d'une offre finale.

Je vous propose donc aujourd'hui d'approuver le choix de la société Kéolis en qualité de délégataire pour l'exploitation de l'ensemble du service public de transports urbains Ametis, le service de location de vélos Buscyclette et des activités annexes et la gestion des parcs relais. Il conviendrait d'adopter les termes du contrat d'affermage et de ses annexes sur la base du rapport de choix joint à la délibération, pour une durée de 6 ans qui démarrera le 1^{er} janvier prochain.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

MME BECKER : Concernant ce choix du délégataire, Kéolis est à nouveau le délégataire pour le contrat 2025-2030, Kéolis étant le seul à s'être déclaré candidat après le renoncement de Transdev et de la RATP. Un autre choix était cependant possible au vu du fiasco du réseau des bus depuis le lancement du BHNS il y a quatre ans, et ce choix est bien évidemment la reprise en régie. Alors, que se passe-t-il aujourd'hui chez Kéolis à Amiens ? Le directeur général est parti, remplacé cet été par la directrice générale qui est présente apparemment. Le responsable d'exploitation est parti, le responsable du dépôt est parti, le responsable méthode est parti, il reste le directeur administratif et financier, et puis la directrice générale. C'est donc un vrai naufrage pour cette société qui va reprendre le contrat d'exploitation du réseau de transports publics et des services annexes de la métropole amiénoise. Sans parler de la qualité de service des bus aujourd'hui, qui est catastrophique. Les bus Irizar qui sont en panne l'été car il fait trop chaud et qui ne fonctionnent pas l'hiver car il fait trop froid, qui ont, pour certains, été remplacés par des bus biogaz, mais y avait-il les équipements nécessaires pour les recharger au dépôt de Glisy ? Le 30 octobre dernier, un tableau électrique a explosé au dépôt, provoquant un incendie ce qui n'a pas permis la recharge des bus électriques et des bus biogaz. Kéolis a provisoirement mis en place des groupes électrogènes, du provisoire qui dure, jusqu'à ce jour il n'y a toujours pas d'électricité au dépôt de bus. Aujourd'hui, la potence de recharge est en panne au dépôt, et des intérimaires sont embauchés pour effectuer les allers retours entre la zone industrielle nord et Glisy. On se rappelle toutes et tous très récemment le droit de retrait des chauffeurs qui ne pouvaient plus exercer leur mission en toute sécurité puisqu'ils se mettaient en danger faute de moyens de communication et mettaient également les usagers du bus en danger.

Alors, concernant les usagers du bus, les bornes d'achat et de rechargement ne fonctionnent pas correctement, les horaires sont modifiés sans aucune information, certains bus n'existent plus le matin tôt et le soir, les bus sont bondés aux heures de sortie des facultés et les tarifs ne font qu'augmenter. Un ticket acheté directement dans le bus coûte 1,80 €, un ticket journée 5,20 €, et vu que les valideurs dans le bus ne fonctionnent pas toujours, c'est à l'utilisateur de se débrouiller, au risque de se faire verbaliser. On a vu très récemment encore de grandes opérations de contrôle mises en place par Kéolis en collaboration avec la police, et tout cela pour un service rendu qui n'est pas à la hauteur et des tarifs excessifs qui sont appliqués.

Lors de la Commission consultative des services publics locaux du 19 novembre dernier, le chef d'unité Mobilité d'Amiens Métropole indiquait, je cite : "Nous constatons que la gratuité d'accès au bus les samedis produit une augmentation de la fréquentation de 70 à 100%". Il répond que 29 agents sont positionnés sur les contrôles mais qu'ils exercent en parallèle d'autres missions comme les interventions auprès des scolaires et des jeunes. Ce monsieur explique que dans l'hypothèse d'un réseau totalement gratuit, il serait nécessaire de maintenir ces agents pour la paix sociale dans les bus. Alors oui, des solutions existent : ne pas déléguer l'exploitation du réseau de transports et des services annexes, et appliquer la gratuité du bus pour toutes et tous.

MME DESBUREAUX : Bonsoir à toutes et tous. Quelques questions pour compléter l'intervention de Madame BECKER. On voit que vous vous félicitez de l'absence de hausse de kilomètres, mais je ne comprends pas comment on peut expliquer l'absence de hausse de kilomètres tout en améliorant la desserte et en tablant sur une fréquentation accrue de 8,4%. Ensuite, nous nous demandons si les petites lignes vont pâtir de l'amélioration des lignes Nemo puisque si l'on baisse les kilomètres, on baisse forcément la desserte, mais peut-être ai-je mal compris et faut-il mieux m'expliquer. Par ailleurs, la baisse de la taille de la flotte de 9 véhicules à échéance 2030 ne risque-t-elle pas de peser sur le service ? Vous dites vouloir investir dans 2 véhicules Irizar ie tram de 18 mètres de même technologie que la flotte actuelle. Cela nous pose question, sachant toutes les problématiques rencontrées par ces bus en termes de fiabilité, les essais de contrôle technique, le nombre de pannes importantes, plus que la flotte thermique d'ailleurs, pourtant vieillissante, présentées dans le rapport 2023 que nous avons vu.

Enfin, une question nous préoccupe aussi, celle concernant la reconstruction du pont Barni sur lequel passent de nombreux bus du réseau. Quand ces travaux vont-ils se faire, qui va payer finalement cette reconstruction, et comment le réseau va-t-il être géré pendant cette reconstruction ?

M. GEST : S'il n'y a pas d'autres interventions, je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Madame BECKER, vous êtes vraiment hors sol. Revenir aujourd'hui avec l'idée d'une régie... D'abord, cela n'existe plus, mais on vous a déjà expliqué que le service est tellement complexe qu'il serait très hasardeux, pour ne pas dire plus, d'essayer de porter le fonctionnement d'un réseau de transport en régie. A vous entendre rien ne fonctionne dans ce réseau de bus. D'ailleurs, je me demande pourquoi il y a de plus en plus d'utilisateurs. Dans la délibération précédente et sur le bilan 2023, qui se confirme en 2024, nous avons un réseau de plus en plus fréquenté par les usagers. C'est la réalité, c'est factuel. Ce réseau est un organisme vivant, on le fait évoluer en fonction des évolutions de la ville également, en fonction aussi de la concertation. Sur la question des kilomètres, ne prenez pas les choses d'un point de vue purement littéraire. Quand on parle de baisse des kilomètres en général, c'est parce que nous avons adapté le réseau notamment aux heures de frange là où les grands bus de 18 mètres fonctionnaient avec deux personnes à certaines heures, et nous avons donc redimensionné ces horaires de frange pour permettre de faire le service toujours aux mêmes horaires, évidemment,

mais avec des capacités moindres. Ce qui permet de faire des économies, et c'est intéressant pour améliorer et donner des moyens sur d'autres secteurs.

Sur les incidents qui se sont déroulés au dépôt, j'en profite pour renouveler mes remerciements et mes félicitations à l'équipe de Kéolis. Vous dites qu'elle est décapitée ou je ne sais quoi, mais enfin, les personnes qui sont parties ont eu une évolution de carrière. Si je comprends bien, vous estimez qu'il faudrait bloquer toutes les évolutions de carrière. Ces personnes sont en poste depuis des années et ont des opportunités au sein d'un groupe pour évoluer dans leur poste, et ceux qui viennent les remplacer ne sont pas des perdreaux de l'année, mais des personnes expérimentées également. Kéolis a démontré qu'elle est une entreprise avec des compétences fortes, et je ne peux que me satisfaire de travailler avec cette société. L'incendie du dépôt est un gros sinistre dont les effets sont passés pratiquement inaperçus par le grand public grâce justement à la mobilisation des équipes de Kéolis qui ont réussi à faire repartir le réseau dans la nuit même avec seulement une heure de retard. Evidemment, c'est un sinistre important, nécessitant un gros travail d'expertise pour déterminer les causes, les responsabilités. A priori, on était parti pour plusieurs mois sans pouvoir retrouver un système d'alimentation fiable, des solutions provisoires étaient envisagées mais qui n'étaient pas satisfaisantes. Peut-être nous auraient-elles fait gagner un peu de temps, mais au final le travail réalisé va permettre de retrouver une connexion électrique sur le site à la mi-janvier et de remettre en service l'ensemble du système d'alimentation électrique. Les bornes de recharge pour les Nemo sont dans le dépôt. Pour l'instant, ils se rechargent sur les lignes, ce qui ne se voit pas, c'est transparent pour l'usager. En revanche, l'alimentation électrique des compresseurs pour les biogaz est impactée, de même que les systèmes de recharge qui sont différents et qui sont au dépôt pour les navettes cœur de ville. Tout cela va trouver sa résolution dans la seconde quinzaine de janvier.

Que dire d'autre ? Le fonctionnement des bus avec la campagne de reprise, qui s'éternise un peu, et nous devons encore avoir des contacts très prochainement avec la direction de l'IRIZAR à ce sujet car le calendrier initial n'a pas été respecté, mais globalement nous avons passé l'été de manière correcte par rapport à ce que nous avons pu connaître dans le passé. Aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'il n'y a plus de problème mais des dispositions sont prises pour faire en sorte que les lignes BHNS fonctionnent et elles sont au rendez-vous. Plus globalement, il y a des améliorations sur le réseau, et il n'y a pas que les lignes BHNS, il y a aussi le réseau de proximité qui a été réadapté et bien ajusté. Et pour les communes plus éloignées, un renforcement subséquent de l'offre de transport à la demande. Je rappelle qu'au départ, nous n'avions que 2 allers retours sur cinq jours, nous sommes passés à 4 allers retours par jour sur six jours.

M. GEST : Je souhaite ajouter quelques mots à l'attention notamment de Madame BECKER. Nous vous connaissons, Madame BECKER, et le moins que l'on puisse dire, c'est que vous ne faites pas dans la dentelle, mais là, vous vous êtes surpassée. Vous vous êtes surpassée pourquoi ? Parce que la seule source d'information que vous avez, c'est le syndicat ultra minoritaire d'Amétis, c'est le seul, car sinon, cela vous aurait évité de sortir des énormités comme celles que vous venez de sortir. Je ne suis malheureusement pas surpris venant de vous mais étant donné la description que vous avez commencé à faire du service, je croyais que vous évoquiez ce qui se passait du temps du délégué que vous aviez, vous et vos amis, choisi. Vos amis, car vous étiez dehors à l'époque mais vous étiez soutenue de l'intérieur, donc cela ne change rien. En ce qui vous concerne, vous aviez à l'époque une équipe de bras cassés qui s'occupait du service. Je pensais que c'était de cela dont vous alliez nous parler, mais non, vous avez choisi de critiquer un service réalisé par une société de professionnels, et c'est de ceux-là dont nous avons besoin ici. La seule chose sur laquelle je pourrais vous donner non pas un satisfecit parce que cela me ferait trop mal, c'est le fait de constater qu'il n'y avait qu'un seul

candidat, et peut-être aurions-nous eu le même choix, le même résultat, mais c'est toujours bon d'avoir de la concurrence. En dehors de cela, vous inventez des choses sur ce qui est arrivé comme si vous y connaissiez quelque chose dans l'incendie qui s'est produit et dans les suites de cet incendie. Vous en faites presque porter la responsabilité soit à nous, soit à la société. Cela n'a rien à voir, ce type d'incendie qui, de plus, n'est pas criminel, peut arriver. Cela a posé d'énormes problèmes, ce n'est pas terminé, nous en mesurons encore les conséquences au quotidien, mais pas les voyageurs, et c'est ce qui compte avant tout.

D'autre part, comme Jean-Claude RENAUX vient de l'indiquer, vous en êtes encore à vos fausses informations à un moment où nous avons énormément de problèmes de fonctionnement, notamment de nos bus électriques. Aujourd'hui, la situation n'est pas parfaite, mais n'a plus rien à voir avec celle que nous avons connue, il faut quand même le dire. Et la meilleure preuve, c'est la progression du nombre de voyageurs. Si c'était aussi horrible que vous le dites, il n'y aurait pas plus d'utilisateurs du bus. C'est en progression depuis 2019, exceptée l'année du Covid, bien sûr, où la fréquentation était tombée à 15%. Depuis lors, nous sommes remontés très rapidement, et nous avons même dépassé les objectifs que nous nous étions fixés en matière de fréquentation. C'est donc une contre-vérité notoire que vous affirmez sur le service.

Enfin, vous évoquez la gratuité. Bien sûr, la gratuité permet à davantage de personnes de monter dans les bus, nous ne l'avons jamais contesté. Cela reste la réalité le samedi, il n'est pas démontré que cette hausse de participation incite les gens à moins utiliser leur voiture, il y a aussi beaucoup de personnes qui marchaient auparavant et qui ne marchent plus. Auparavant, elles faisaient à pied le trajet de trois arrêts de bus successifs mais étant donné la gratuité, elles montent maintenant dans le bus. C'est un fait, il y a davantage d'utilisateurs. Mais 95% des collectivités organisatrices de transport en France considèrent la gratuité totale comme une ineptie. Et ne comptez pas sur moi pour la mettre en place. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un service qui coûte de l'ordre de 50 millions d'Euros, qu'il est financé à 86% par les entreprises sur le versement Mobilité. Par conséquent, si l'on devait encore en plus se priver de la recette que rapportent les usagers, c'est-à-dire 14%, cela conduirait à perdre l'avantage de taux de TVA dont nous bénéficions aujourd'hui, à acheter davantage d'autobus du fait d'une fréquentation beaucoup plus importante, et donc à faire beaucoup plus de dépenses, et cela nous conduirait surtout à nous mettre dans une situation financière nous obligeant à augmenter encore le versement Mobilité. Je sais que taxer les entreprises ne vous gêne pas du tout, au contraire, vous en raffolez, mais ce n'est pas notre philosophie, et en tout cas ce n'est pas la mienne. Donc, ne rêvez pas, moi président, cela ne se produira jamais. Je tenais à vous préciser tout cela dans la mesure où il est insupportable de vous entendre dénigrer les services, dénigrer le personnel de Kéolis qui est tout à fait remarquable, je dois le dire. Les chauffeurs ont connu des difficultés à la fois avec nos bus mais encore récemment avec ce qu'il s'est passé, et ils n'ont fait valoir leur droit de retrait qu'une seule fois. Même pendant les grèves que tout le monde suivait allègrement, ce n'était pas le cas de leur part. Et je salue leur travail, je ne les critique pas, et je ne prends pas mes sources d'information auprès de gens qui contestent sans arrêt les résultats des élections internes où ils ont connu une véritable débâcle, ce qui leur permet éventuellement aujourd'hui de raconter n'importe quoi. Si vous voulez des précisions ou si vous voulez vraiment comprendre ce qu'il se passe chez Kéolis, je suis à votre disposition, mais je sais malheureusement que ce genre de proposition n'aura pas d'effet car ce qui vous importe avant tout, c'est de critiquer, critiquer encore, critiquer toujours, sans même connaître la réalité.

Je mets aux voix la décision à prendre aujourd'hui, c'est-à-dire, approuver le choix de la société Kéolis à partir des éléments qui vous ont été précisés, à savoir non seulement le service public de transport urbain, mais aussi le service de location de vélos et d'autres services annexes.

Observations :

M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. PRADAT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), M. VOULMINOT, Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté contre.

M. GEST : Je m'excuse auprès de Madame DESBUREAUX car j'ai oublié de lui répondre sur le pont Barni. Ce n'est pas du tout le sujet, mais je veux bien vous répondre quand même parce que cela va inévitablement incomber, dans les années à venir, à la collectivité pour deux raisons. Pour l'instant, nous avons exclusivement des crédits d'études pour voir ce que coûterait cet aménagement. Selon la jurisprudence constante dans le domaine des ponts, c'est toujours à la charge des propriétaires du flux de circulation, ce qui signifie que, systématiquement, la SNCF ou Voies Navigables de France, ou d'autres, ne sont pas en charge de l'entretien de ces ponts. Très clairement, nous aurons donc un jour prochain à prendre en compte la réfection du pont Barni et du pont de la rue Vulfran Warmé. Nous réfléchissons déjà à ce qui pourrait être fait, mais il était de toute façon prévu de le faire dans le mandat qui démarrera en 2026. Vous avez la réponse sur qui paiera. Je préférerais vous donner une autre réponse mais la jurisprudence est constante. Je m'y suis moi-même frotté lorsque je présidais le département. Ensuite, nous aurons à faire des choix d'aménagement car il n'y a peut-être pas seulement le problème du pont à refaire, mais peut-être faudra-t-il envisager de le dimensionner différemment, imaginer différemment le carrefour constitué par les rue Vulfran Warmé et par la rue Jules Barni. En tout cas, tout cela est à revoir.

15 - CONCESSION DE SERVICE POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES MOBILIERS URBAINS ET DU SYSTEME VELAM. CHOIX DU CONCESSIONNAIRE.

M. RENAUX : L'installation et l'exploitation des mobiliers urbains relèvent de la compétence de la ville d'Amiens tandis que l'exploitation du système Vélam relève de celle d'Amiens Métropole. Cependant, ces deux activités sont interdépendantes et leur synergie paraît évidente malgré le fait qu'elles relèvent de deux compétences distinctes. C'est pourquoi, dans un esprit de rationalité, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole ont mutualisé les moyens techniques, financiers et commerciaux en regroupant ces deux activités au sein d'un même contrat et ont créé, pour en permettre la passation, un Groupement d'Autorités Concédantes. La Ville d'Amiens en a été nommée coordonnateur, et au terme de la procédure d'appel à concurrence, deux offres ont été remises par deux candidats : JC Decaux et Védiaud. Au vu des critères de sélection, et après les séances de négociation qui se sont déroulées durant le mois de juin 2024, le Groupement d'Autorités Concédantes a choisi de retenir la Société JC Decaux pour la gestion des services Mobiliers Urbains et Vélam dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 16 ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Je vous propose donc d'approuver le choix de la société JC Decaux en qualité de concessionnaire ainsi que le contrat de concession et ses annexes, et enfin d'en autoriser la signature.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : La volonté de dispersion et d'amplification de l'implantation des bornes Vélam est une chose à saluer. On remarque notamment des installations prévues en proximité de certains établissements scolaires, ce qui aura, nous espérons, des conséquences positives sur l'engorgement des bus en heures de pointe. Pour autant, le plan que nous retrouvons dans l'analyse des offres et qui, d'après le commentaire qui en est fait, correspond à la volonté de maillage de la collectivité, laisse de côté de nombreuses zones d'Amiens. Il est ainsi tout à fait dommageable qu'Amiens nord ou Etouvie soit laissé pour compte alors même qu'il s'agit de

quartiers à la population jeune, moins facilement en possession d'une voiture, et vivant plus souvent qu'ailleurs dans un habitat collectif rendant moins aisé le stockage d'un vélo personnel. Nous notons par ailleurs que le dispositif reste pour le moment strictement amiénois. Une réflexion est-elle engagée pour l'étendre à des communes de la petite couronne d'Amiens, notamment Camon, Dreuil, d'où le cheminement vers et depuis Amiens est facile, ou encore Rivery qui est dans la continuité directe ? Enfin, nous trouvons dommage de laisser cette gestion à une entreprise privée au prix d'une pollution visuelle de plus en plus importante et parfois dangereuse pour l'attention des automobilistes en ville.

M. RENAUX : Il faut noter que de 28 stations, nous allons passer à 45 stations, et avec un maillage beaucoup plus large, y compris allant vers le nord. La carte définitive est encore en ajustement avec les élus puisque c'est effectivement un dossier d'abord amiénois, et que c'est le contribuable amiénois qui le paie à travers une non-recette d'occupation du domaine public pour les dispositifs publicitaires qui est la monnaie d'échange à ce service. L'extension, ce n'est pas si évident puisque le modèle économique dans ce type de service conduit à se poser la question des recettes publicitaires, sachant que dès que l'on sort de la ville d'Amiens, il n'y a plus du tout le même potentiel financier autour de la publicité, d'autant que le règlement de publicité protège les entrées de ville. Ensuite, les négociations ont quand même permis d'évoluer et de passer à 60% d'offre électrique, sachant qu'il y avait 240 vélos mécaniques et que l'on passe à 380 vélos dont 60% électriques. Et le maillage suit une logique d'exploitation. Il faut que l'exploitant s'engage à avoir des vélos partout, en même temps, il y a des distances à respecter, et les générateurs de flux ne sont pas forcément les mêmes partout. C'est donc un système assez complexe. Il y avait deux candidats, c'est JC Decaux qui a fait la démonstration de sa capacité à gérer et proposer une offre améliorée sur la ville d'Amiens, dont d'ailleurs les métropolitains profitent également quand ils arrivent sur Amiens.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes ? Monsieur de JENLIS.

M. DE JENLIS : Juste une observation. On ne peut effectivement que se réjouir de cette nouvelle concession de service qui est passée avec JC Decaux car, comme l'a très bien expliqué Jean-Claude RENAUX, l'offre va être largement étoffée en termes de stations et va être bien meilleure qualitativement sur les vélos avec 60% de vélos électriques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Peut-être que certains dans l'opposition auraient préféré que nous prenions seuls en régie, mais je pense que l'on est bien mieux servi par des pros. En tout cas, je ne peux que me féliciter de ce nouveau contrat qui sera un vrai plus pour les Amiénois et les habitants de la métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. PRADAT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), M. VOULMINOT, Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS (pouvoir à Mme DESBUREAUX) se sont abstenus.

16 - AMIENS. GARE ROUTIERE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2025.

M. RENAUX : Je vous propose d'actualiser les tarifs de la gare routière applicables au 1^{er} janvier de l'année 2025. L'augmentation proposée de 1,7% génèrerait des recettes supplémentaires d'environ 7 000 €, soit un total des recettes estimé à 382 000 € en 2025. Le tableau montre que la redevance de départ passe de 15 € à 15,26 € ; le stationnement d'un car au-delà des 10 minutes autorisées, par tranches de 30 minutes, de 44,80 € à 45,56 € ; et le stationnement mensuel du véhicule d'un accompagnateur d'enfant handicapé de 51,60 € à 52,48 €.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - ASSOCIATION RENCONTRES AUDIOVISUELLES. PROJET. ACCOMPAGNEMENT AUX METIERS DU VIDEO MAPPING. DEMANDE DE COFINANCEMENT FSE+. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : La collectivité souhaite soutenir l'association Rencontres Audiovisuelles, association basée à l'origine sur Lille et le Nord-Pas-de-Calais, qui propose un programme d'accompagnement "Métiers des Nouvelles Images" dédié à la création de vidéo mapping. Le vidéo mapping, c'est toute cette technique de spectacle et d'événementiel qui permet d'éclairer des monuments, des murs et des performances scéniques utilisant la vidéo. L'association souhaite s'implanter à Amiens pour y installer un studio de production, permettant de former les jeunes Amiénois à produire de la création vidéo en vidéo mapping. C'est pourquoi je vous propose de lui accorder une subvention de 30 000 €, d'approuver la convention financière à intervenir avec l'association et la lettre d'intention de cofinancement du programme Hauts-de-France FEDER-FSE+ 2021-2027, dont bénéficie l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 - BOVES. IMPLANTATION DE LA SAS TIAMAT. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Cette délibération se situe dans le prolongement des délibérations précédentes et notamment de la présentation qui vous avait été faite du projet Tiamat par son président Monsieur BEUFFE. D'ailleurs, nous nous sommes dit avec le Président qu'à la fin du premier trimestre, quand l'enquête publique sera terminée, nous pourrions à nouveau auditionner le président et peut-être aussi Monsieur MORCRETTE, le directeur du laboratoire. Je vous rappelle que Tiamat va se situer au sud des Hauts-de-France, dans la fameuse vallée de la batterie. Ce sera l'emplacement le plus au sud. Et surtout, cette nouvelle gigafactory aura l'originalité d'être 100% Hauts-de-France, 100% picarde et 100% amiénoise. C'est la première fois que nous aurons une entreprise avec autant de salariés directement issus de l'université de Picardie Jules Verne, de son travail de recherche, et d'un laboratoire piloté à l'époque par le professeur TARASCON, le plus éminent chercheur en matière de batteries.

La deuxième originalité du projet de Tiamat, par rapport aux quatre autres gigafactories, est d'être positionné non pas sur une technologie lithium-ion, mais sur une solution sodium-ion. Quand Monsieur MORCRETTE viendra nous voir, je l'espère, il expliquera beaucoup mieux que je ne vais le faire la différence entre les deux technologies qui, d'ailleurs, ne s'opposent pas et ont chacune leurs usages. Ce qui est certain, c'est que la force de la technologie sodium-ion, c'est l'endurance. Ce qui sur certains véhicules spécialisés est extrêmement utile, c'est la durée de vie des batteries, c'est aussi une vitesse de recharge incomparable, en 5 ou 10 minutes, et c'est aussi le coût écologique. On trouve le lithium, le cobalt et le nickel sur certaines parties du monde très éloignées de l'Europe, l'Amérique du Sud, un peu l'Asie, alors que l'on trouve le sodium dans n'importe quel endroit du monde. Donc l'effet du sodium sur la décarbonation est très supérieur à celui du lithium. Aujourd'hui, l'usine Tiamat est hébergée à Amiens sur le Hub Energie, avec déjà beaucoup de production mais qui se fait en partie dans d'autres pays. L'objectif est de démarrer une production de masse sur Amiens Métropole dans les meilleurs délais, et de devenir le leader européen de la conception de batteries sodium-ion pour chaque

segment de marché. Sur la première phase, nous serons plutôt sur une batterie dite de puissance, c'est-à-dire tout ce qui peut concerner le ferroviaire, les éoliennes, le solaire, le petit ou le gros outillage, les véhicules hybrides, qui nécessitent de la puissance électrique. L'idée de Tiamat est de passer à une batterie + d'énergie destinée aux véhicules électriques. C'est la raison pour laquelle il y aura plusieurs phases dans le projet afin de répondre à cette diversification très forte sur tous les segments de marché avec leur technologie.

Le projet industriel de Tiamat qui vous est présenté ce soir vise la création d'une usine de capacité de 5 gigawatts/heure fin 2030 qui va adresser environ 10% du marché européen de la batterie de puissance. La trajectoire aujourd'hui est à 1 000 emplois avec une augmentation au fur et à mesure des années et de l'élargissement du marché. Le projet immobilier lui-même consiste en la création d'une première tranche, sachant qu'il y aura trois tranches, à savoir une unité de production de cellules sodium-ion dans un bâtiment de 20 000 m², donc 20 ha, pour un coût estimé à 99 600 441 €. Ce projet de développement entraînera la création de 442 emplois directs en CDI sur trois ans. Dans ce cadre, Monsieur BEUFFE sollicite une aide à l'investissement immobilier, conformément au dispositif prévu par Amiens Métropole dans ses hypothèses.

Je vous propose donc d'approuver le versement de 3 000 € par emploi salarié, soit une subvention totale de 1 326 000 €. Dès lors, il convient de valider le projet de convention annexé qui fixe les conditions d'octroi et d'en autoriser la signature.

M. GEST : Madame BECKER.

MME BECKER : Nous nous interrogeons sur l'obligation pour toute activité économique d'être massivement subventionnée dans une économie libre avec de la concurrence. 65 000 000 €, c'est le pactole d'aides publiques dont s'est gavé, par exemple, le groupe Michelin en quelques années, une addition très salée pour le contribuable et encore plus difficile à avaler au regard de la suppression de 1 400 emplois décidés par le groupe. Pour rappel, les députés de la France Insoumise ont annoncé le dépôt d'une commission d'enquête sur les aides publiques distribuées aux entreprises. Toutes sont versées sans contrepartie. Un scandale ! Où va cet argent et pour quoi faire ? Près de 200 milliards d'Euros, c'est le montant des aides publiques versées aux grandes entreprises privées sans aucune contrepartie. Il s'agit du premier budget de l'Etat, 30% de son budget total et deux fois plus que le budget de l'Education nationale. Cet argent "magique", les partisans de la libre entreprise n'en parlent jamais. Subventions directes, niches fiscales et sociales en tout genre, ou encore aides régionales et européennes. Ces 200 milliards prennent diverses formes mais ont une même finalité : partir en poussière chez les intérêts privés plutôt qu'au service de la collectivité. Le gâteau des aides aux entreprises a considérablement grossi ces dernières années, l'Etat accorde trois fois plus d'aides au secteur privé qu'en 1999. Ces milliards d'aides ne tombent pas du ciel, ils résultent très nettement des politiques des gouvernements libéraux depuis les années 2000, en particulier des politiques d'Emmanuel Macron depuis 2017, et même avant, à la tête de l'économie de François Hollande. Avant lui, les politiques de réduction des cotisations patronales des entreprises ont pavé le chemin sous Nicolas Sarkozy. Ensuite, le grand bond en arrière, la mise en place du CICE, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi qui a coûté à l'Etat plus de 100 milliards d'Euros depuis 2013. La baisse pérenne des cotisations sociales est venue remplacer le CICE en 2019 par Macron pour le même effet. D'autres dispositifs encore, le Crédit Impôt Recherche, ou encore le Pacte de Responsabilité. Sous Macron, ces dispositifs perdurent et s'étendent. Ils cohabitent surtout avec d'autres milliards tendus par Macron aux entreprises. Par exemple, Macron a décidé seul de supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, qui bénéficiait aux collectivités territoriales, et de les rendre dépendantes des recettes de la TVA, l'impôt le plus injuste.

D'innombrables niches sont encore en vigueur : la niche Copé ou les niches fiscales défavorables au climat, pour ne citer qu'elles. Problème majeur : ces milliards d'aides aux entreprises se font sans contrepartie aucune. Bien souvent, elles permettent et encouragent même les attaques sociales des entreprises envers leurs salariés : baisse des salaires, licenciements, délocalisation. Un exemple récent : l'entreprise Valéo, fabricant français d'équipements automobiles, présente à Amiens. Résultat direct et rationnel de l'absence de conditionnement social et écologique de ces aides publiques. Les entreprises font ce qu'elles veulent de cet argent, et Valéo est loin d'être la seule à profiter des aides d'entreprise pour augmenter ses marges au détriment des salariés. Comme le soulignait l'étude de l'IRES en 2019, le groupe Michelin s'était déjà, par exemple, servi d'un crédit d'impôt de 65 millions d'Euros pour délocaliser sa production en Pologne, en Roumanie et en Espagne. Et ces quelques exemples ne sont très certainement que l'arbre qui cache la forêt au vu de l'ampleur des sommes engagées.

D'une manière générale, beaucoup d'argent public pour les actionnaires qui aurait pu être consacré aux grands chantiers de politique publique. Combien d'écoles, d'hôpitaux, de lignes ferroviaires auraient pu être construits avec ces 200 milliards. Combien de personnels soignants, de professeurs, d'AESH dans les écoles, auraient pu être rémunérés. Pour continuer d'arroser les entreprises, comme ici à Amiens Métropole, le gouvernement, et vous les décideurs locaux, vous faites les poches aux Français, vous détournez les yeux de cette responsabilité et préférez concentrer ces attaques ciblées sur les dépenses sociales et les services publics. L'épouvantail de la dette a pour fonction de démanteler ce qui reste de l'Etat social pour préserver les transferts vers le secteur privé et soutenir sa rentabilité face à une croissance stagnante.

Le capitalisme français repose tout entier sur ce système de soutien public au capital. 200 milliards, cela commence à faire cher le fonctionnement de l'économie. Conditionnement des aides, suppression des niches fiscales inutiles, les recettes fiscales existent. Un autre modèle est pourtant possible. Toutes les études sur les aides aux entreprises parlent d'une même voix : il faut conditionner les aides. Une chose est certaine, il existe effectivement de nombreux postes de dépenses sur lesquels le gouvernement pourrait se pencher pour réduire le déficit public. Conditionner les aides aux entreprises paraît être une étape essentielle. Quelle garantie aujourd'hui nous donne Tiamat à la suite de cette aide ?

M. GEST : Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Monsieur le Président, dans le *Courrier Picard*, vous défendez les aides aux entreprises malgré la situation préoccupante sur le site de Valéo, trois ans après une aide substantielle. Malgré les désaccords que nous pouvons avoir sur les effets pervers qu'elles peuvent induire, nous reconnaissons aussi qu'elles peuvent avoir des effets positifs, et la perspective à terme de la création de plus d'un millier d'emplois, dont 442 aidés par la collectivité dans le cas qui nous intéresse en est un indéniablement. En revanche, le cas Valéo devrait peut-être amener à se réinterroger sur les modalités de ces aides, et tout particulièrement concernant les contreparties exigées des entreprises. Ainsi, dans le cas présent, il fait mention d'une obligation de maintien de l'activité sur le site et des 442 emplois créés par l'aide sur une période de seulement cinq ans. N'est-il pas possible d'imaginer des engagements plus contraignants et assurant une visibilité à plus long terme concernant l'emploi dans le bassin amiénois ?

M. GEST : Pas d'autres interventions ?

M. FOUCAULT : Il y a d'abord eu une intervention puis des questions. Il est plus intéressant de répondre aux questions qu'à l'intervention précédente, mais j'y répondrai quand même. Concernant Valéo, le Président s'est beaucoup exprimé sur le sujet, nous aidons un projet très particulier pour les véhicules hybrides, projet qui a malheureusement été réduit en raison de la réduction du contrat par le constructeur automobile allemand qui avait passé le contrat avec Valéo. Nous avons l'assurance de la direction, avec laquelle nous avons beaucoup dialogué, que le projet tel qu'il a été contractualisé avec Amiens Métropole, la Région et l'Etat, est totalement maintenu en termes d'emploi. J'apprécie aussi que vous soyez très nuancée dans votre propos dans la mesure où, si l'on connaît un peu l'entreprise, on sait très bien que même si l'aide est d'un million par rapport à des dizaines de millions, dans une entreprise chaque Euro compte, et on ne peut pas dire que ce n'est pas beaucoup, que l'on aurait pu s'en passer, etc. C'est faux. Vous avez raison, cette aide, même si elle paraît importante pour nous mais modique par rapport au projet, à l'entreprise ou à la multinationale concernée, elle est extrêmement importante dans le modèle économique et dans la création d'emploi.

Par rapport aux propos de Madame BECKER, c'est décevant parce que c'est un beau moment et un formidable pari. En vous écoutant parler je me disais que nous n'avions jamais eu cela à Amiens, ce n'est jamais arrivé, il n'y a aucun exemple à Amiens d'une entreprise aussi importante née sur la base de notre université. Cela m'a paru interminable, mais vous avez passé cinq minutes à reprendre le couplet national habituel de la France Insoumise au lieu de vous réjouir de ce pari absolument extraordinaire de création d'entreprise. Vous devriez être ravie car c'est un projet écologique, un projet qui va favoriser la décarbonation, et lui-même est un projet de décarbonation. C'est assez désolant. Heureusement, vous êtes très minoritaire et je crois que le silence de mes collègues est plutôt un signe de respect par rapport au travail qui a été réalisé au LRCS depuis plus de vingt ans par le Professeur TARASCON. Il faut se rendre compte qu'avec le LRCS, qui accueille des jeunes et des moins jeunes chercheurs venant du monde entier, nous avons une pépite que le monde entier nous envie, qui travaille avec les plus grandes universités du monde, notamment celle de Houston également en pointe sur ce sujet. C'est très rare. En France, nous avons un ou deux exemples à Grenoble, et encore... quand un laboratoire de recherche de cette dimension fait naître d'abord une startup qui peut ensuite devenir une très grande entreprise avec la création de 1 000 emplois dans un premier temps, sachant que les objectifs de Tiamat sont bien supérieurs... De plus, des emplois très qualifiés. Madame BECKER se moque totalement de ma réponse... Pourtant, au Conseil municipal précédent, vous disiez avoir le sentiment d'être agressée, mais cela fait environ dix minutes que vous n'écoutez absolument pas ma réponse...

Donc, vous auriez pu vous réjouir. Je pense qu'il y avait un sujet intéressant à traiter et vous ne l'avez pas fait, c'est celui de la formation. Formation qui était au départ de Tiamat, mais qui sera aussi à l'arrivée. Car il s'agira d'emplois de technicien, de technicien supérieur, et le véritable enjeu, la vraie gageure aujourd'hui, c'est de faire en sorte qu'un maximum de jeunes de notre territoire, quand Tiamat va commencer à développer ses offres d'emploi, puissent y répondre. Le sujet, c'est le développement de nos lycées professionnels et technologiques, le développement de nos BTS sur le département et sur la région, le développement aussi des formations au niveau de l'université. C'est une vraie gageure, surtout sur des technologies aussi nouvelles que celles qui touchent les batteries.

Dernier point, nous proposons de verser 1,3 million d'Euros, c'est un vrai pari sur ces aides. Généralement, nous sommes plutôt gagnants. Quand nous versons des aides et que les bénéficiaires de ces aides annoncent qu'ils créent 100 emplois, c'est souvent plutôt 150 emplois créés au final. En l'occurrence, il s'agit ici de 442 emplois. J'ai fait un calcul par rapport au coût d'un salarié : sur un an, ce sont 26 millions d'Euros qui vont rentrer dans la poche des salariés. Et pour avoir ces 26 millions d'Euros, nous faisons un petit effet de levier de 1,3 million, ce qui

me semble extrêmement intéressant, et je pense que le jeu en vaut la chandelle. De plus, c'est tout à l'honneur de la politique locale d'avoir parfois à voter ce type de délibération.

M. GEST : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Monsieur FOUCAULT, pour toutes ces explications, nous avons été très attentifs et nous avons bien écouté. Je voulais simplement préciser qu'Evelyne BECKER ne s'est pas exprimée du tout sur le fond du projet, mais bien sur le conditionnement des aides. Le groupe Amiens c'est l'tien s'est exprimé sur le fond du projet, sur l'extension urbaine de la ZAC de Boves essentiellement dédiée à l'usine Tiamat, dont nous avons salué le travail, dont nous saluons et nous saluerons, je l'espère, tous ensemble les résultats demain. Je voudrais juste nuancer les réponses que vous avez faites aux propos que le groupe Amiens c'est l'tien a tenus ce soir en ce Conseil.

M. GEST : Merci, Monsieur PRADAT, de ces précisions utiles, même si dans ce qui s'est exprimé il y a quelques minutes, le constat est clairement qu'il y a un discours très différent à l'intérieur même de vos groupes d'opposition. Certains sont mesurés, prudemment mesurés, et ils ont bien raison, et d'autres sont excessifs et dérisoires. Je ne m'acharnerai pas à répondre à Madame BECKER parce que c'est un peu du temps perdu. Je vous connais bien, Madame BECKER, je vous ai vue à l'œuvre il y a une douzaine d'années, et donc lorsqu'il y a des emplois, vous contribuez à les détruire, et quand des emplois peuvent être créés, même s'ils sont issus d'un projet local dans le contexte que Marc FOUCAULT a parfaitement expliqué, vous trouvez une bonne raison de ne pas applaudir. Donc cela ne mérite pas plus d'intérêt. Le bréviaire de LFI, franchement, ce n'est pas le sujet ce soir ici.

Quant à Madame DELATTRE qui, elle, a mesuré ses propos, je souhaitais simplement lui apporter quelques précisions concernant Valéo. Je m'attendais bien sûr à des remarques de cette nature, et c'est tout à fait compréhensible. Je me suis moi-même posé des questions, et c'est la raison pour laquelle, comme la presse locale l'a redit et précisé ce matin, j'ai moi-même, lors d'une réunion à la préfecture, à l'initiative de Monsieur le Préfet, où nous étions présents Hubert de JENLIS et moi-même, demandé à l'entreprise Valéo de nous préciser ce qu'elle avait fait de l'aide que nous lui avons apportée. Et cela a été dit devant tout le monde. Le million d'Euros que nous avons apporté à Valéo lui a permis - ce sont eux qui l'ont dit, ce n'est pas moi et cela n'a pas été contesté sur le champ même par les représentants des syndicats dont je salue la mesure et le sérieux - de décrocher ce fameux contrat avec Mercedes Benz pour la fabrication d'embrayages humides pouvant fonctionner sur les véhicules hybrides. Sachant que des véhicules hybrides, il y en aura au moins encore pendant onze ans puisque les voitures électriques seront obligatoires sur le marché à partir de 2035. Certes, ce contrat a été réduit depuis et n'est plus à la hauteur du milliard prévu pour des raisons évidentes. En effet, le secteur automobile en Europe fait l'objet d'un tsunami et l'Europe est la seule partie du monde où une date aussi rapprochée a été fixée pour exiger qu'il n'y ait plus que des véhicules électriques. Cela veut dire que tout le monde doit s'y plier, et on en voit partout les répercussions sur le secteur automobile.

Ce contrat permet aujourd'hui à au moins 250 salariés de Valéo de conserver une activité dans un secteur qui va, au moins, jusqu'en 2035. Généralement, la visibilité en matière d'économie se mesure à trois ou cinq ans pour les entreprises. Nous avons là une perspective plus longue. Tous les investissements que Valéo devait faire au moment où ils nous ont demandé de les aider, c'est-à-dire en 2021, ont été réalisés, les derniers sont en cours de réalisation. L'entreprise a réalisé ce qu'elle devait, ce qui lui permet de continuer de produire dans ce domaine. Et compte tenu de l'hypothèque à venir sur l'activité de la seule usine Valéo de France - il y en a 33 - qui fabrique des embrayages, Hubert de JENLIS et moi-même avons

également demandé à ce que l'entreprise fasse en sorte de trouver d'autres activités pour le site d'Amiens, car on voit bien qu'à terme, il y aura un problème, sauf à ce que l'Europe revienne sur sa décision. Les embrayages n'existent plus aujourd'hui sur les voitures automatiques qui représentent une grande partie des véhicules vendus, et ils n'existent plus sur les véhicules électriques. C'est à nous d'essayer de prendre en compte ce problème, et c'est à la société Valéo, que nous avons aidée, de réfléchir à ce qu'elle pourrait faire pour conforter l'activité du site.

Nous vous devons ces explications. Tout se fait en parfaite transparence. Nous avons reçu l'ensemble des syndicats, nous avons reçu la direction générale de Valéo, et nous avons participé à la réunion organisée par Monsieur le Préfet. Un rendez-vous est d'ailleurs fixé pour suivre un dossier qui va maintenant être l'apanage des représentants syndicaux, d'une part, et des représentants de l'entreprise, d'autre part, durant les trois premiers mois de l'année. La question a été posée de savoir si nous avons été floués. Nous n'avons absolument pas été floués. J'ai une certaine expérience de la vie politique et des aides aux entreprises et je répète une fois de plus, même si je n'ai pas le sentiment d'arriver à convaincre de la réalité, que ces aides aux entreprises sont extrêmement précieuses puisque la plupart du temps, elles aboutissent à une création d'emploi supérieure aux promesses que font les entreprises. Voilà pourquoi nous sommes en mesure de répondre, voilà pourquoi nous le faisons avec prudence, quelquefois avec ambition. Encore une fois, s'il y a quelque chose qui n'est pas une science exacte, c'est bien l'économie, et tous ceux qui prétendent le contraire sont des apprentis sorciers. Ce que nous faisons ce soir à travers cette décision, c'est aider une startup née ici à prendre son envol, et c'est moins risqué que dans d'autres circonstances parce que la production existe déjà, elle est faite à l'extérieur parce qu'ils n'ont pas les moyens de la faire ici, et de plus, ce ne sont pas des batteries, pour l'instant, pour l'automobile, c'est un marché qui va évoluer progressivement. Voilà pourquoi ce dossier est extrêmement intéressant, et le laboratoire qu'a évoqué Marc est en train de générer une nouvelle startup sur laquelle nous fondons également de grands espoirs, mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler. Quand on a la chance d'avoir cela dans sa ville, dans sa métropole, je crois qu'il faut savoir être à la hauteur de la situation et aider l'entreprise en question.

M. PRADAT : Juste une explication de vote. Merci beaucoup pour ce débat, Monsieur le Président, la nuance est aussi de mise quand on a un dossier aussi important et aussi prometteur. Nous allons voter pour cette délibération parce que la nuance chez nous, le groupe Amiens c'est l'tien, elle est aussi issue d'une liste unitaire de l'Union de la gauche, des Citoyens et des Ecologistes, de 2020. Donc, la nuance s'exprime à la fois dans notre groupe comme elle s'exprime parfois dans votre majorité. Et donc nous voterons pour cette délibération.

M. GEST : Merci pour vos propos. Je suis plus habitué à votre nuance à vous, Monsieur PRADAT, qu'à d'autres nuances et je constate, à travers ce que vous venez de dire, que j'avais visé juste et touché lorsque j'ai noté la différence d'appréciation que vous portiez les uns et les autres dans votre union.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. ANNEE 2024. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Comme habituellement, je vous propose d'approuver la convention-type précisant les modalités de versement d'aides aux Très Petites Entreprises dans le cadre de leurs investissements matériels. Il s'agit ici de répartir la somme de 54 386 € aux 12 entreprises listées dans la délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

20 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE DE METHANISATION. SOCIETE IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE. CONTROLE DES COMPTES. EXERCICES 2020 A 2022.

M. MERCUZOT : Conformément à ce que prévoit la loi en matière de contrôle des comptes dans le cadre des Délégations de Service Public, il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la Commission de Contrôle des Comptes, qui s'est déroulée le 5 novembre dernier afin d'étudier la DSP relative à l'exploitation de l'usine de méthanisation. Ce contrôle couvre les périodes de 2020 à 2022, donc trois exercices, et au regard des éléments qui ont été présentés à cette commission, il est proposé d'approuver l'émission d'un titre de recettes de 16 161,65 € HT pour la régularisation de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre des exercices 2020 à 2022. Il est également proposé d'approuver la régularisation par le délégataire des factures émises à l'encontre de la collectivité pour la refacturation de la TGAP, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, en prenant en compte un taux de TVA de 10% pour ces mêmes exercices, pour 88 056 €. Et un autre titre pour le traitement des apports de déchets verts, en tenant compte d'un taux de TVA de 5,5% pour un total de 51 563 €. Au total, ce contrôle réalisé par notre service, que je tiens à remercier, nous permet de récupérer - si vous me permettez cette expression - quelque 170 000 €.

Il est à noter que des précisions sont à apporter au contrat, telles que les modalités de reversement des subventions d'investissement reçues par des financeurs tiers, la présentation d'un compte d'exploitation par flux, des précisions sur la prise en charge des impôts et taxes. Les modifications seront opérées au sein d'un avenant n° 1 à cette délégation, qui fera l'objet d'une délibération, la délibération n° 56 que présentera tout à l'heure notre collègue Isabelle SAVARIEGO.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - AMIENS. ZAC GARE LA VALLEE. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. ANNEE 2023. AVENANT N° 3 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT. CONVENTIONS.

M. MERCUZOT : Comme chaque année, la SPL Vallée Idéale Développement, aménageur de la ZAC Gare la Vallée, présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) établi pour l'année 2023, que je vous propose d'approuver. Ce compte rendu indique que le montant prévisionnel des dépenses s'établit à 130 701 000 € HT dont 74 018 000 € HT réalisés au 31 décembre 2023. Les prévisions de dépenses sont en hausse de 5 562 000 € HT par rapport au dernier C.R.A.C.L. Le montant prévisionnel des recettes s'établit à 72 180 000 € HT, dont 29 138 000 € HT étaient réalisées au 31 décembre 2023. Ce qui veut dire que la participation prévisionnelle de la collectivité concédante au titre du déficit de l'opération est portée à 55 422 000 €, soit une diminution de 2 479 000 € par rapport au C.R.A.C.L. 2022. Celle-ci est complétée par une participation pour complément de prix à hauteur de 1 759 000 € HT et par une participation pour remise d'ouvrages à hauteur de 1 340 000 € HT.

Il est également proposé d'adopter un avenant n° 3 à cette concession d'aménagement afin d'augmenter la part forfaitaire de la rémunération de l'aménageur à 260 000 € HT par an à partir

de 2024, contre 150 000 € les années antérieures. Cette augmentation interviendrait à partir du 1^{er} janvier 2024. Il est donc temps d'adopter cette délibération.

Je vous propose d'ajouter un forfait annuel "commercialisation" de 40 000 €, et en compensation de diminuer l'augmentation de la part forfaitaire, la part de rémunération, calculée en pourcentage des dépenses et recettes, qui passerait de 5% à 4%. Enfin, je vous propose d'approuver deux conventions qui introduisent de nouvelles subventions de la Ville d'Amiens pour la réalisation de la passerelle et pour la réalisation des aménagements de la rue de Verdun, conventions qui ont précédemment été approuvées par le Conseil municipal d'Amiens.

M. GEST : Merci. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : En mai dernier, suite à une intervention de notre part concernant le Nautipoulpe, vous nous assuriez que l'enveloppe dédiée n'était que de 800 000 €. Pourtant, dans ce C.R.A.C.L., quand on le lit en détail, une ligne budgétaire annonce une participation de la collectivité au titre de la remise d'ouvrages de ce même Nautipoulpe à hauteur de 1 173 000 €. Comment expliquer cet écart ? Combien a réellement coûté ce Nautipoulpe ?

M. GEST : D'autres questions ?

M. MERCUZOT : Je propose de vous faire une réponse très détaillée, mais il faut constater qu'il y a des recettes en contrepartie. Je n'ai pas tous les éléments sous la main et donc je propose que nous vous fassions une réponse écrite détaillée.

M. GEST : Ce que me dit à distance Paul-Eric DÉCLE, c'est qu'il y a une différence entre le coût de la sculpture elle-même et les aménagements nécessaires autour, qui sont, de plus, mixtes avec l'aménagement local déjà prévu par la SAEM. Mais nous vous donnerons effectivement des précisions sur ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BOHAIN n'a pas pris part au vote.

22 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE. ANNEE 2023. AVENANT N° 10 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT.

M. MERCUZOT : L'aménageur a établi ce C.R.A.C.L. pour l'année 2023 qu'il est proposé d'approuver. Ce C.R.A.C.L. indique que le montant prévisionnel des dépenses s'établit à 44.267.000 € HT. Les prévisions de dépenses sont en hausse de 4.313.000 € HT par rapport au dernier C.R.A.C.L. Le montant prévisionnel des recettes s'établit à 34.091.000 € HT. A noter une hausse des recettes au même titre que les dépenses par rapport au dernier C.R.A.C.L., ce qui signifie que notre participation ne bougera pas. La SEM Amiens Aménagement a, par ailleurs, bénéficié d'une avance de trésorerie de 7,5 millions d'Euros. L'échelonnement prévisionnel des remboursements de l'avance est modifié par rapport au dernier C.R.A.C.L. et a pour conséquence de diminuer de 1 million d'Euros les prévisions de recettes sur la PPI Amiens Métropole 2022-2026. Pour faire face aux besoins de trésorerie en lien avec l'avancée du projet, concernant les études et les travaux, l'aménageur prévoit de conclure deux nouveaux emprunts : 5 millions d'Euros en 2025 et 3 millions d'Euros en 2027.

Il est également proposé d'approuver et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 10 qui acte des évolutions, toujours les mêmes, dont les modalités de rémunération

de l'aménageur, notamment l'augmentation de la part forfaitaire à 100 000 € HT par an, et en contrepartie, la baisse de 0,5% de la part de recettes liée aux cessions.

M. GEST : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Une petite question en rapport avec le PLU que nous avons adopté au Conseil municipal. Le PLU comportait une remarque posant la question des capacités d'accueil des écoles suite au développement du quartier Renancourt. Une réflexion est-elle engagée à ce sujet ? L'école parviendra-t-elle à accueillir tous les nouveaux enfants qui viendront habiter à Renancourt ?

M. GEST : C'est une question plus municipale que métropolitaine. Bien évidemment, nous suivons l'évolution des effectifs dans cette école, mais vous n'êtes pas sans savoir que nous allons assister à une décroissance du nombre de scolaires et d'étudiants dans les années à venir. Néanmoins, il faut évidemment jauger quel type d'enfants vont accueillir les nouvelles habitations. On sait que lorsque quelqu'un fait construire un pavillon, par exemple, il n'est souvent pas en âge d'avoir des enfants en école primaire. Tout dépend donc du type de logements qui sont construits. Et en ce qui concerne Renancourt, c'est beaucoup de cela dont il est question. Néanmoins, cette question mérite d'être suivie de près, comme nous l'avons fait sur le reste de la ville et comme nous avons pu, par exemple, développer la ZAC Paul Claudel sans pour autant créer une école supplémentaire.

MME BOHAIN : Je ne prends pas part au vote Monsieur le Président.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BOHAIN n'a pas pris part au vote.

23 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE. EXERCICE 2023.

M. MERCUZOT : Il s'agit cette fois du rapport annuel du mandataire pour l'exercice 2023. Je vous rappelle que c'est une obligation relativement nouvelle datant de la loi 3DS et qui est désormais prévue à l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Nous sommes trois dans cette assemblée à représenter la collectivité au sein de la SAEML Amiens Aménagement. Cette SAEML, je vous le rappelle, a été créée en 1999. La Métropole détient 15,5% du capital. Elle dispose donc de trois représentants. Cette société a comme activité deux contrats de concession sur la ZAC Intercampus, sur la ZAC Renancourt. Elle a un contrat de gestion sur l'AFUL qui gère l'ancien site Whirlpool. Enfin, au titre de la SCI Tertiaire qui a construit les immeubles Tertiaire et Oxygène, elle est à la fois co-investisseur au sein de cette SCI, et elle gère également ces deux immeubles de bureaux.

En 2023, elle a eu un bénéfice de 51 550 € et au titre de l'étude Sémaphores, en cours de réalisation, il est envisagé que la SAEML puisse réorienter ses activités dans les années à venir sur le portage d'immobilier, notamment commercial.

M. GEST : Pas de question particulière sur cette nouveauté des rapports mandataires ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE. EXERCICE 2023.

M. MERCUZOT : Il s'agit ici de la SPL dans laquelle nous disposons de quatre représentants, et cette SPL détient un capital de 562 500 € en 2023, et elle réunit au sein de son capital la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et le Conseil Départemental de la Somme. Elle dispose de deux concessions d'aménagement, de la ZAC Gare La Vallée et de la ZAC Boréalia. Par ailleurs, elle dispose d'un mandat pour la construction de la Plateforme de l'Image et de la Création. Il y a également un mandat pour la passerelle Samarobriva. Et elle dispose d'un mandat d'AMO pour le pilotage des études préalables à l'aménagement du site de l'hôpital Nord. Elle dispose également d'un mandat de gestion que nous lui avons confié pour le camping des Cygnes. En 2023, elle a subi une perte de 120 782 €, et au titre de l'étude Sémaphores, que j'évoquais à propos de la SAEML Amiens Aménagement, une recapitalisation est en cours puisque nous avons déjà voté, comme d'ailleurs la Ville d'Amiens et comme sans doute le Conseil Départemental, la possibilité de recapitaliser cette SPL à hauteur de 1 million d'Euros.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT. MISE EN PLACE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE. AVENANT DE LA CONVENTION DU 15 JANVIER 2021.

M. MERCUZOT : Cette délibération va peser lourd puisque ce sont pratiquement 5 millions d'Euros. Vous vous rappelez sans doute qu'au titre de la crise que nous avons traversée avec la Covid, l'Etat a consenti pour notre budget annexe Transport une avance remboursable, malheureusement, de 4 874 880,62 €. La convention avait été établie en date du 15 janvier 2021 et prévoyait que nous rembourserions cette avance. Et conformément à cette convention, il est maintenant proposé d'approuver et d'autoriser la signature par Monsieur le Président d'un avenant fixant l'échéancier de remboursement sur la période allant de 2025 à 2030.

M. GEST : J'aurais apprécié davantage d'avoir la même action à faire que la Présidente de la Région Ile-de-France pour les transports qui, elle, a reçu une subvention de l'Etat et non pas une avance remboursable. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. AJUSTEMENT BUDGETAIRE.

M. MERCUZOT : Cette délibération pèse beaucoup moins lourd, puisqu'elle pèse 2 853,92 €. Une erreur matérielle a, en effet, été constatée sur la reprise du résultat 2023 du budget annexe Archéologie Préventive. Il est donc nécessaire d'augmenter l'excédent d'investissement reporté de cette somme pour ajuster cet excédent d'investissement reporté à 21 238,59 €.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.

M. MERCUZOT : Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et Amendes n'a pu recouvrer certaines créances rattachées au Budget d'Amiens Métropole au cours des années 2002 à 2024, soit en

raison de la modicité des sommes, soit en raison de l'insolvabilité des débiteurs, soit de la disparition de ces derniers ou encore de poursuites qu'il a entamées mais qui sont restées sans effet.

Je vous propose donc d'approuver leur admission en non-valeur pour un montant total de 67 728,04 € pour le budget annexe de l'Eau et de 33 741,73 € pour le budget annexe de l'Assainissement.

M. GEST : Pas de questions sur ce rapport ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISES GRACIEUSES. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES CREMATORIUM ET DECHETS MENAGERS.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'admissions en non-valeur pour un montant total de 27 505,72 €. Il a par ailleurs proposé d'approuver trois remises gracieuses sur le budget principal pour des documents non rendus après emprunt à la bibliothèque pour un montant total de 1 196,58 €.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM. TARIFICATION DES PRESTATIONS. ANNEE 2025.

M. MERCUZOT : Il est proposé dans cette délibération de déterminer les tarifs des redevances pour les prestations du crématorium d'Amiens Métropole pour l'année 2025. Il est proposé de les actualiser à hauteur de l'inflation constatée au 30 novembre 2024, soit 1,7%.

M. GEST : Pas de problème ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - EXECUTION FINANCIERE. ANNEE 2025. AUTORISATION DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

M. MERCUZOT : Il s'agit de l'exécution financière. Au regard du calendrier budgétaire, que nous adoptons maintenant depuis plusieurs années, le Budget Primitif 2025 ne sera adopté qu'après le 1^{er} janvier. Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Président, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, qui se fera en mars, et sans délibération spécifique, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, de liquider, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement. Le Président est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette. Toutefois, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, le Président ne peut procéder aux opérations financières que sur autorisation du Conseil Métropolitain, et dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2024.

C'est précisément cette autorisation qu'il vous est demandé d'approuver et qui concerne donc les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOPTE

Observations :

M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. PRADAT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), M. VOULMINOT, Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté contre.

31 - CONTRAT DE VILLE. UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES. CONVENTION 2025-2030.

M. MERCUZOT : La loi de finances pour 2024 prolonge la période d'application de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, prévu par le Code Général des Impôts au profit des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires. Cet abattement oblige à l'élaboration et la signature avec chaque bailleur concerné et l'Etat de nouvelles conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la période 2025-2030, avec un nouveau calcul du montant de l'exonération, sur les 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte désormais Amiens Métropole. Ces conventions visent à encadrer la mise en place d'actions financées par les bailleurs au bénéfice des habitants de logements sociaux de ces quartiers prioritaires. Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature des 4 conventions à intervenir avec les bailleurs sociaux Clésence, la SIP, AMSOM Habitat, 3F Notre Logis.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE A L'EPCC POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. CONVENTION.

MME DELETRE: Afin de faciliter l'autonomisation de l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue, je vous propose de lui céder, à titre gracieux, l'ensemble du matériel informatique qui lui est déjà mis à disposition. Il conviendrait pour cela d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. SAVREUX n'a pas pris part au vote.

33 - ASSOCIATION INNOV'AMIENS. ADHESION. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. DELETRE : Je vous propose de renouveler pour l'année 2025 l'adhésion d'Amiens Métropole à l'association Innov'Amiens et d'approuver le versement, prévu dans ses statuts, d'une cotisation de 30 000 €. Je vous propose par ailleurs d'accorder pour 2025 une subvention de fonctionnement à cette association d'un montant de 350 000 €, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Vous en avez eu une présentation ici même lors du dernier Conseil d'Amiens Métropole, et vous l'avez constaté, Innov'a ambitionne de renforcer et de diversifier son offre événementielle, d'accroître sa relation aux entreprises du territoire grâce à une meilleure identification en tant que catalyseur de l'innovation sur le territoire d'Amiens Métropole, et de poursuivre et d'amplifier

la démarche partenariale initiée avec les autres acteurs de l'accompagnement de l'innovation dans la région des Hauts-de-France.

M. GEST : Je précise que l'organisation qui portait sur "Je-décarbone" il y a quelques jours au quai de l'Innovation, où Innov'a était une des parties prenantes, a connu un beau succès.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE MISE A DISPOSITION DU QUAI DE L'INNOVATION.

MME DELETRE : Dans le cadre du Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, que nous avons adopté le 3 février 2022, je vous propose d'approuver cette charte de mise à disposition afin de mieux valoriser les nombreuses mises à disposition au sein du Quai de l'Innovation, et de garantir les engagements de la collectivité ainsi que ceux des partenaires menant des actions au sein de ce lieu totem de l'Innovation. Cette charte concerne non seulement les dispositions en matière d'utilisation des équipements, des lieux, du mobilier à disposition, mais aussi la valorisation de la contribution d'Amiens Métropole sur les supports communications liés à chaque projet. Ce tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation est, pour rappel, accessible à tous les porteurs de projets innovants, avec l'objectif de développer les rencontres entre le monde académique, les entrepreneurs et les porteurs de projets de tous âges, de manière transversale et interdisciplinaire.

M. GEST : Pas de questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Je remercie Margaux DELÉTRÉ et j'en profite pour saluer la petite Colette qui, avec une éducation si précoce à la vie publique, fera certainement une excellente élue quand sa maman souhaitera passer le relais.

35 – AMIENS. ZAC RENANCOURT. COOPERATIVE PICARDIE MARITIME HABITAT. REALISATION D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : Je précise qu'il s'agit d'une participation financière à verser à la Coopérative Picardie Maritime Habitat qui est à la SIP ce que la Coopérative Toit Aussi est à notre bailleur social AMSOM Habitat. Dans le cadre de la réalisation d'un programme de 8 logements individuels de type 4, d'une surface de 87m² avec jardin et stationnement privatif, en Prêt Social de Location Accession, sur la ZAC Renancourt, rue Maurice Domon à Amiens, la Coopérative Picardie Maritime Habitat sollicite la participation financière de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Je vous propose d'y répondre favorablement' en lui versant la somme de 69 448 €, soit 8 681 € par logement, afin de concourir à cette opération. Ce projet s'inscrit dans une opération plus vaste de 91 logements, et le prix de vente avant subvention d'un logement est de 205 925 € en moyenne. Tous les logements sont réservés à ce jour. Je vous propose également d'approuver la convention fixant les modalités de versement de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Pour rappel, le dispositif PSLA s'est éteint le 31 décembre 2022. Il s'agit là d'une des toutes dernières opérations autorisées avant la date du 31 décembre 2022.

M. GEST : Pas d'observations ?

36 - CONTRAT DE VILLE. APPEL A PROJETS 2024. PROGRAMME D'ACTIONS. SUBVENTION. 4^{EME} REPARTITION. CONVENTIONS.

M. PENAUD : Dans le cadre du contrat de ville 2024-2030, l'appel à projets pour l'année en cours a déjà fait l'objet de trois précédentes délibérations pour un total de 27 conventions pluriannuelles représentant un montant de 813 000 € et de 100 projets annuels pour un montant de 546 700 €. Je vous propose d'approuver la 4^{ème} et dernière répartition de l'année 2024 pour un montant total de 21 040 €, pour 7 projets dont la liste figure dans l'annexe de la délibération qui vous a été transmise. Il conviendrait d'approuver les conventions types jointes au dossier et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas de questions ?

37 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DU PARC PRIVE. PACTE TERRITORIAL POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE. NOUVEAU CONVENTIONNEMENT ANAH.

M. PENAUD : Amiens Métropole souhaite renforcer son action en matière d'amélioration de l'habitat. Cette action repose en grande partie sur des dispositifs d'accompagnement complets et gratuits des ménages bénéficiaires, rendue possible notamment par un cofinancement de l'ANAH. Une convention opérationnelle de Programme d'Intérêt Général 2023-2026 « Amélioration de l'Habitat » avait ainsi été formalisée en janvier 2023 en sus d'une convention spécifique signée en 2021 avec l'Etat. Ce sont près de 30 millions d'Euros d'aides qui auraient pu être mobilisés jusqu'en 2026 au profit des propriétaires modestes, voire très modestes. L'ANAH s'est vue attribuer d'ailleurs un budget de plus de 6 milliards d'Euros pour accélérer la transition énergétique des logements français. Dès le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles modalités de conventionnement entreront en vigueur en ce qui concerne le partenariat de la collectivité avec l'ANAH. Ce partenariat se traduira dorénavant sous la forme d'un "Pacte Territorial", plus souple et plus large en matière d'actions prises en considération. Ce Pacte Territorial, d'une durée de 5 ans, se décline en trois axes : une dynamique territoriale, un volet d'information, de conseil et d'orientation et un volet d'accompagnement des ménages. Ce pacte porterait sur un engagement de l'ANAH de l'ordre de 104,4 millions d'Euros pour les 5 ans à venir, dont 5 millions d'Euros destinés au financement des actions conduites par Amiens Métropole et 99,4 millions d'Euros au bénéfice des ménages qui seront déclarés éligibles selon les nouvelles règles définies par l'ANAH.

Je vous propose donc d'approuver l'arrêt au 31 décembre 2024 du Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'habitat privé », d'acter la mise en place du « Pacte Territorial France Renov' » à compter du 1^{er} janvier 2025, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas d'observations ?

38 - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU TROISIEME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT D'AMIENS METROPOLE.

M. PENAUD : Encore un dossier d'une importance capitale pour notre agglomération. Je vous rappelle que le deuxième PLH a été approuvé par le Conseil d'Amiens Métropole de novembre 2020, il a pris effet en janvier 2021 pour une durée de six ans. En conséquence, il est exécutoire jusqu'au 1^{er} janvier 2027. Conformément au Code de la Construction et de l'Habitat, le Programme Local de l'Habitat (PLH) comprend : un diagnostic du fonctionnement des différents segments des marchés du logement et de l'hébergement et une analyse de l'offre foncière ; un document d'orientation qui énonce les principes et objectifs retenus par commune pour répondre aux besoins, dans le respect des documents programmatiques supérieurs, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; et un programme d'actions à mener et à évaluer.

Compte tenu du délai d'élaboration de ce nouveau PLH (2 ans environ), je vous propose d'engager dès à présent la procédure d'élaboration du 3^{ème} PLH d'Amiens Métropole, et notamment la procédure de consultation pour l'assistance d'un bureau d'études dont le coût prévisionnel est estimé à 160 000 € TTC. Lors de son élaboration seront associés les 39 communes d'Amiens Métropole, l'Etat, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, l'ADUGA, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, ainsi que toutes les autres personnes morales mentionnées dans la délibération. Il convient par ailleurs de consulter, en fonction des besoins et des thématiques abordées lors des ateliers ou comités, les personnes ressources dont la liste est énumérée dans la délibération, à savoir le CAUE, le SPEE, les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement pour les personnes défavorisées, et les bailleurs sociaux. Monsieur le Président serait autorisé à conduire la procédure d'élaboration du prochain PLH et à signer tous documents y afférents.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce lancement du nouveau PLH ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**39 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2025.
CONVENTIONS.**

M. SAVREUX : La politique culturelle de l'agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations mettant en œuvre des actions culturelles qui participent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la Métropole. C'est pourquoi je vous propose d'approuver ce soir les subventions attribuées au titre de l'année 2025 aux associations citées dans la délibération, pour un montant total de 3 251 200 €. Il conviendrait d'adopter les conventions portant sur les subventions supérieures à 23 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. GUERIN : Je ne prendrai pas part au vote.

MME DOURNEL : Même chose pour moi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. SAVREUX, M. GUÉRIN, Mme DOURNEL-GARAT n'ont pas pris part au vote.

40 - EPCC ESAD. EXONERATION DES LOYERS ET CHARGES 2023-2024.

M. SAVREUX : Compte tenu de la fragilité économique de l'EPCC-ESAD, phénomène que partagent d'ailleurs d'autres écoles d'art en France qui sont quasiment toutes en difficulté, nous avons souhaité avec les tutelles financières de cet établissement, l'Etat et la Région, atténuer la contraction du budget 2024. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce soir une exonération des loyers et des charges pour l'année 2023 ainsi que du premier trimestre 2024, pour un montant qui s'élève à 94 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme PINON n'a pas pris part au vote.

41 - MUSEES D'AMIENS. EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. PARTENARIAT TRIENNAL 2025-2027 AVEC L'ACADEMIE D'AMIENS. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Depuis 1991, des conventions triennales formalisent une collaboration soutenue entre les Musées d'Amiens et l'Académie d'Amiens, afin de favoriser l'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire. Je vous propose ce soir de poursuivre cette collaboration et de réaffirmer les objectifs communs en approuvant cette nouvelle convention triennale qui définit la démarche de développement de l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics scolaires à toutes formes de patrimoine, d'art et de culture. Y sont adossées plusieurs conventions types, permettant de mettre en œuvre ce partenariat.

Je profite de cette délibération pour souligner l'engagement exemplaire de notre collectivité en matière d'éducation artistique et culturelle. Nous avons été un territoire pionnier sur le sujet, nous avons été, par exemple, le premier parc zoologique en France à se doter d'un service pédagogique, nous avons été la première ville dans les années 1990 à se doter d'un Contrat Local d'Enseignement Artistique, et nous venons de signer un contrat de généralisation de l'enseignement artistique avec la DRAC et l'Académie d'Amiens, et ce contrat fait déjà référence au niveau national puisque plusieurs collectivités souhaitent venir nous voir pour s'en inspirer. De plus, nous venons d'obtenir le label "Territoire 100% éducation artistique et culturelle". Juste quelques chiffres pour témoigner de l'engagement exemplaire de nos équipements en matière d'éducation artistique et culturelle. Pour le zoo, nous sommes à 50 000 scolaires accueillis chaque année ; pour le musée, 17 000 ; pour la Maison Jules Verne, 6 000 ; et si on ajoute le Conservatoire, les bibliothèques et les actions directement portées par la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine, ce sont au total 85 000 enfants touchés dans notre agglomération, et au-delà, par des actions d'éducation artistique et culturelle.

M. GEST : Pas de questions ? Nous accueillerons au mois de novembre 2025 les Assises européennes de l'éducation artistique et culturelles à Amiens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - MUSEES D'AMIENS. ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS. ACCEPTATION DES DONS ET ACQUISITIONS 2024.

M. SAVREUX : Grâce à la notoriété et aux partenariats développés par les Musées d'Amiens, les donations de particuliers ou de l'association des Amis des Musées d'Amiens sont favorisées. Afin de poursuivre l'enrichissement des collections des Musées d'Amiens, je vous propose d'accepter les dons et acquisitions de l'année 2024 listés dans l'annexe transmise avec la

délibération. On y retrouve, bien sûr, l'antependium qui a été acquis grâce à la participation des Amiénois et des habitants de la métropole, un très beau bureau d'Amédée Milvoy, de magnifiques tableaux représentant la cathédrale d'Amiens, un portrait de René Goblet qui est l'ancien maire d'Amiens, ou encore une réplique du plafond de l'opéra Garnier avant l'intervention de Marc Chagall, de Jules-Eugène Lenepveu.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - MAISON DU THEATRE D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC TAS DE SABLE - CHES PANSES VERTES ET LE THEATRE D'ANIMATION PICARD. AVENANT POUR LA SAISON 2024-2025.

MME BOCHE : Ce soir, je ne vous emmène pas dans le monde merveilleux des bibliothèques mais dans le monde tout aussi merveilleux des marionnettes avec cet avenant à la convention de partenariat entre la Maison du Théâtre d'Amiens, le Tas de Sable, et le Théâtre d'Animation Picard, qui avait été voté le 8 février 2024. Cet avenant assoit la programmation marionnettique pour la saison 2024-2025 et est annexé à la délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - SERVICE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE DES HAUTS-DE-FRANCE. MODALITES DE PROGRAMMATION, D'EXPLOITATION, DE DIFFUSION ET DE VALORISATION DE LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE MENEES SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

MME BOCHE: Je vous propose d'approuver la convention à intervenir entre la DRAC et le service d'archéologie préventive d'Amiens Métropole qui fixe le cadre de partenariat d'un point de vue scientifique, culturel et technique en proposant les modalités d'échanges et de travail en vue du renouvellement de l'habilitation ministérielle du service d'archéologie préventive prévu en novembre 2026. Etablie pour cinq ans, cette convention engage le service dans une démarche de qualité.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

45 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU ZENITH D'AMIENS METROPOLE. RAPPORT D'ACTIVITE 2022-2023.

MME DOURNEL-GARAT : La délégation du service public pour l'exploitation et la gestion du Zénith dans le cadre d'un contrat d'affermage a été confiée en 2020 à la SEM – Zénith d'Amiens Métropole. Sur l'exercice 2022-2023, le Zénith d'Amiens Métropole a comptabilisé 79,5 jours d'occupation, dont 47 concerts sur 46 jours, 31,5 jours de montage et de répétitions, et 2 jours pour de l'événementiel. C'est le résultat le plus important depuis la période 2016-2019. Il a accueilli 145 000 spectateurs. S'agissant des activités annexes, l'année 2022-2023 est la meilleure année pour l'activité du bar, avec un chiffre d'affaires de plus de 134 000 € et un chiffre d'affaires du merchandising qui a été multiplié par deux.

Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport d'activité produit pour l'exercice 2022-2023 par le délégataire.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

DONT ACTE

46 - SEM ZENITH D'AMIENS METROPOLE. RAPPORT DU MANDATAIRE. EXERCICE 2022-2023.

MME DOURNEL-GARAT : En application de l'article L. 1524-5 du CGCT, ce rapport produit par la SEMZAM doit faire l'objet d'un débat avec l'assemblée délibérante pour en prendre acte. Pour mémoire, en 2019, le Crédit Mutuel a demandé la cession de ses titres au profit d'Amiens Métropole, soit 1 000 actions d'une valeur unitaire de 16 €, portant le nombre d'actions de la collectivité de 78,48% à 80,75%. La SEMZAM comptabilise 9 actionnaires à ce jour. En outre, le capital social s'élève à 705 920 € au 30 juin 2023 avec une trésorerie de 1 914 420 €. A noter qu'aucun prêt bancaire n'est en cours et que la situation financière de la société est saine avec un chiffre d'affaires HT de 1 752 555 € et des charges d'exploitation de 1 716 983 €. Le résultat net s'élève alors à 35 001 € et le résultat d'exploitation après redevance à 20 571 €. Ce rapport témoigne donc non seulement d'un bilan d'activité très favorable à l'endroit de l'activité de concerts et de la fréquentation des publics, mais également d'un contexte de travail constructif et fluide avec la collectivité délégante.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - AMIENS DENOMINATION DU STADE RUE DU CHAPITRE EN STADE PAUL IMIÉLA.

M. DUFLOT : Je rappelle que Paul Imiéla est décédé le 17 septembre 2024. Footballeur reconnu, il a évolué au poste de défenseur et a fait toute sa carrière à l'Amiens SC dont il fut le capitaine de 1965 à 1980. Il a disputé 404 matchs, inscrit 34 buts, et a été sélectionné en équipe de France amateurs. En reconnaissance de toutes ces années dévouées à son club de l'ASC, je vous propose ici de lui rendre hommage en donnant son nom au stade dit "du Chapitre", de la rue du Chapitre, en stade Paul Imiéla.

M. GEST : Pour ceux qui connaissent le football, et notamment Paul Imiéla, je pense que cela ne posera pas de difficulté que ce stade porte son nom.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - AMIENS. DENONCIATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES TERRAINS DE FOOTBALL BEAUMARCHAIS

M. DUFLOT : L'ensemble du complexe sportif Léon Dupontreué ainsi que le gymnase Beaumarchais ont été déclarés d'intérêt communautaire en 2001. Dans cet ensemble de biens figurent cependant 2 terrains de football qui ne sont plus utilisés pour leur usage initial. L'un des terrains accueille désormais un jardin partagé et le deuxième doit être aménagé pour y installer un terrain de beach-volley. Ces deux occupations relèvent des compétences de la Ville d'Amiens et les terrains ne peuvent donc plus être rattachés à la compétence d'Amiens Métropole.

Je vous propose donc de dénoncer l'intérêt communautaire des deux terrains précités, et non pas des salles, les terrains étant les espaces contigus au gymnase Dupontreué au nord et au gymnase Beaumarchais au nord-est. Le gymnase Beaumarchais et le stade de hockey composé de 2 terrains, d'une tribune, d'un local et d'un logement, ne sont pas concernés.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - CLUB SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. AMATEURS ET PROFESSIONNELS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Je vous propose de répartir les subventions au profit des Clubs de haut niveau et de niveau intermédiaire à hauteur de 2 485 000 € au titre de l'année 2025. Le détail des subventions attribuées aux différents clubs est précisé dans la délibération qui vous a été transmise. Il conviendrait également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

M. GEST : Madame DELATTRE, puis Monsieur DARRAGON.

MME DELATTRE : S'il est bien précisé qu'elles ne sont pas fléchées pour le fonctionnement de la partie professionnelle des clubs, nous regrettons que les subventions réservées à l'Amiens SC et aux Gothiques représentent plus du quart de l'enveloppe consacrée aux clubs sportifs. Nous ne contestons pas l'idée que la métropole, symboliquement, souhaite apporter une participation financière à ces clubs, qui participent à faire rayonner Amiens, mais le montant, qui plus est en augmentation, qui concerne l'ASC, de 37%, et la plus importante en valeur brute, apparaît particulièrement démesurée pour deux structures qui évoluent à un niveau professionnel où se brasse une quantité importante d'argent qui ne devrait pas les mettre dans le besoin. L'ASC tout particulièrement dispose d'un budget d'environ 16 millions d'Euros sur cette saison 2024-2025 selon le journal *20 Minutes*. Messieurs GEST et DUFLOT, vous insistez très souvent et à raison sur l'importance d'inciter à une pratique sportive, notamment pour son impact positif sur la santé, tout particulièrement quand elle est bien encadrée dans une association sportive et pas tournée vers la haute performance. C'est la raison pour laquelle nous déplorons la disproportion entre les subventions allouées aux clubs de proximité et celle-ci, trois fois plus importante.

M. DARRAGON : Juste pour vous indiquer que je ne prendrai pas part au vote.

M. DUFLOT : Dans votre question vous avez également votre réponse car vous parlez du sport amateur et s'il y a du sport amateur aujourd'hui, c'est aussi parce que nous avons des enfants qui veulent s'inspirer du sport professionnel pour eux aussi, pourquoi pas, devenir des professionnels. Vous parlez notamment de deux clubs phares sur la Métropole, et on peut être fier dans une agglomération de 180 000 habitants d'avoir un club au plus haut niveau du hockey français, les Gothiques, et au second niveau du football français l'ASC, deux clubs où chaque semaine on emmène plusieurs dizaines, centaines d'enfants, issus d'Amiens mais aussi de toutes les communes, pour découvrir, vibrer, supporter. C'est important, car le sport professionnel permet aussi de construire une identité pour ces enfants qui, de leur côté, dans leurs clubs, souhaitent être, pourquoi pas, le futur Imiéla. C'est un faux procès d'opposer le sport amateur et le sport professionnel, ce sont deux mondes qui se complètent, avec chacun ses budgets et des aides de la collectivité afin de leur permettre de se développer et de rayonner.

M. GEST : Je précise que la subvention que vous évoquez concerne le centre de formation qui, chaque année, a des résultats. L'année dernière, cela s'est traduit par la finale nationale des U17 et le championnat de France des U19. Par ailleurs, de ces deux centres de formation sont sortis un certain nombre de joueurs qui jouent actuellement en équipe première ou qui ont trouvé d'autres clubs professionnels pour faire valoir leur talent et donc nous représenter à l'extérieur. On ne peut pas comparer les sports professionnels que sont le hockey et le football pour ce qui concerne l'équipe d'Amiens SC avec le reste, et évidemment, l'intérêt pour un sport... Madame DELATTRE ne m'écoute pas comme d'habitude... A chaque fois, c'est pareil,

vous n'écoutez pas les réponses. Poser des questions, c'est attendre des réponses, sinon ce n'est pas la peine. Je m'arrête là d'ailleurs. C'est une question de courtoisie, moi je vous écoute.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DARRAGON n'a pas pris part au vote.

50 - CLUBS SPORTIFS DE PROXIMITE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Nous continuons avec le sport amateur. Je vous propose d'octroyer, pour 2025, 347.800 € de subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de proximité (compétiteurs et non compétiteurs). A noter qu'à ces subventions de fonctionnement ont été ajoutées des aides spécifiques récurrentes (aide au loyer, aide à l'emploi). Les associations bénéficiaires sont listées dans les deux annexes à la délibération qui vous est soumise. Il conviendrait d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec l'ASPTT Amiens (toutes sections), et avec l'Amiénois Boxing Club.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. APPEL A PROJETS 2024 VILLES SOBRES ET PERMEABLES OPERATIONS GROUPEES DE DESIMPERMEABILISATION DES SOLS. CANDIDATURE. DEMANDE DE FINANCEMENTS.

M. MAQUET : Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à déposer la candidature de la collectivité à l'appel à projets "Villes Sobres et Perméables" de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'objectif de cette campagne est d'accompagner les projets participant à la désimpermeabilisation des sols en rendant possible l'infiltration des eaux pluviales et en favorisant la végétalisation des espaces publics. En effet, l'urbanisation a parfois induit une suppression partielle ou complète de cette infiltration en créant des surfaces imperméabilisées provoquant, par conséquent, de nombreux dysfonctionnements structurels, des stagnations d'eau, des débordements ou des ruissellements.

Les critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau permettent à Amiens Métropole de proposer 12 projets, 5 projets supplémentaires étant portés par la ville d'Amiens, soit 17 au total : à Amiens, l'allée de la tête d'Or ; à Camon, la rue Pierre Sépard ; à Saint-Saufieu, la route départementale 1001 ; pour la commune de Saint-Fuscien, il s'agira de la rue de l'Eglise, du chemin de la Vallée, de la rue d'Amiens et de la chaussée de Paris ; à Sains-en-Amiénois, ce sont les rues de la Sentelette, du tour des haies de ville, de Boves et la place de l'Eglise ; s'agissant de Poulainville, la rue de l'Eglise. Ce sont des déconnexions suite à la future implantation de la station d'épuration sur Saint Fuscien.

Le montant des travaux intégrés dans ces opérations et participant directement à la déconnexion des eaux pluviales et à la végétalisation est de 2 230 000 € TTC. Le montant des aides sollicitées est de 1 440 000 €. Ce sont 54 000 m² de surface imperméabilisée qui se verront traités, et 13 600 m² pour les surfaces dont la ville d'Amiens sera porteur de projet.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. FIXATION DES TARIFS ET DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE. ANNEE 2025.

M. MAQUET : J'accompagne la délibération d'un Power Point. Le Service de l'Eau et de l'Assainissement sur Amiens Métropole, ce sont 26 réservoirs en service, 950 km de réseau, 20 puits de captage, environ 10 millions de m³ consommés, le contrôle de la qualité de l'eau distribuée, le contrôle sanitaire de l'ARS, soit environ 400 prélèvements annuels, l'autocontrôle par le laboratoire interne, soit environ 3 500 prélèvements annuels. Concernant l'assainissement, ce sont 650 kms de canalisations, 8 stations d'épuration, 230 postes de pompage sur le réseau. Concernant les eaux pluviales, un réseau pluvial séparatif de 430 kms dont 40 kms d'ouvrages visitables, un réseau unitaire, commun aux eaux usées domestiques et eaux de pluie, soit 70 kms, et des bassins d'orages.

J'aimerais expliquer techniquement et financièrement l'arrivée du deuxième programme par l'Agence de l'Eau à partir du 1^{er} janvier 2025 qui a été voté le 15 octobre dernier pour sa mise en application. Les budgets annexes Eau et Assainissement retracent l'action de la collectivité. Ils doivent être équilibrés par le prix versé par les clients. L'eau paie l'eau. Cet aphorisme est applicable pour l'ensemble de nos utilisateurs. La communauté d'agglomération d'Amiens Métropole doit donc fixer chaque année un certain nombre de tarifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le prix de l'eau et de l'assainissement résulte d'un calcul comprenant l'eau, l'assainissement, l'abonnement et les redevances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Entièrement réformées à partir de 2025, les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte sont supprimées, et cèdent leur place à une redevance sur la consommation d'eau potable. Cette redevance, calculée sur le volume d'eau consommée multiplié par un tarif en Euro au m³, de 0,40 €/m³, est imposée par l'Agence de l'Eau de 2025 à 2030. Vous retrouverez l'ensemble de ces redevances sur vos factures à partir du 1^{er} janvier 2025. Une redevance pour performance des réseaux d'eau potable, correspondant à un volume d'eau facturé multiplié par un tarif au m³ et un coefficient de modulation globale. Le tarif voté par l'Agence de l'Eau est de 0,10 € du m³ en 2025 et de 0,15 € jusqu'en 2030. Le coefficient de modulation est figé à 0,20 €/m³ en 2025 et à déterminer pour les années suivantes. Le coefficient de modulation globale sera calculé à partir de 2026 selon deux axes : un axe performance du réseau reprenant les informations liées aux pertes du réseau et un axe gestion patrimoniale reprenant les informations liées à la connaissance du réseau et aux actions mises en œuvre pour une bonne gestion des pertes.

Une troisième redevance, la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif : volume d'eau facturé multiplié par un tarif en Euros, coefficient de modulation globale. Le tarif voté par l'Agence de l'Eau est de 0,10 €/m³ et le coefficient de 0,30 en 2025, et de 2026 à 2030, il sera à déterminer selon trois axes : un axe validation d'autosurveillance, un axe reprenant les conformités réglementaires des stations d'épuration des systèmes de collecte établies par les services de Police de l'Eau, et un axe efficacité du système d'assainissement. Il y a le maintien de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau qui est de 0,5798 €. Ce total de redevances 2025 enregistre une baisse de 0,11 €/m³ par rapport à 2024.

Par ailleurs, le système des primes épuratoires de l'Agence de l'Eau est abandonné, alors qu'il constituait une recette d'en moyenne 950 000 €. Les objectifs de préservation de la ressource tant au niveau de sa qualité que de sa quantité se traduisent par une réglementation toujours plus contraignante, d'où la mise en œuvre d'un programme de travaux et d'investissements pour les cinq prochaines années.

Concernant les investissements en eau, renouvellement des réseaux, soit 5 millions d'Euros annuels ; équipement et sécurisation du site de Pont de Metz avec mise en service des nouveaux forages et réhabilitation complète du site pour 1,6 million d'Euros ; réhabilitation de réservoirs à Allonville, à Estrées sur Noye, à Querrieu, à Vers sur Selle, soit 3 millions d'Euros. Concernant les investissements en matière d'assainissement, nouvelle station d'épuration de Saint-Fuscien, réseau de transfert, poste et bassin, en remplacement des stations existantes, pour 6,8 millions d'Euros ; réhabilitation de la filière de traitement des sables d'Ambonne, pour 2,2 millions d'Euros ; renouvellement et optimisation du système d'aération des bassins biologiques (diffuseurs d'air, agitateurs et génie civil) de la station d'épuration d'Ambonne, pour 3,1 millions d'Euros ; installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments d'Ambonne pour 1 million d'Euros.

Concernant la gestion de la ressource sur un volet quantitatif, il s'agit de lutter contre les fuites en rétablissant un niveau de renouvellement des canalisations de 0,6% du linéaire de conduit, soit l'équivalent de 6 kms sur un réseau total de 950 kms. On se doit d'être exemplaire pour l'Agence de l'Eau. Pour financer toutes ces actions, nous proposons d'appliquer le tarif suivant : pour le prix du m³ d'eau vendu : 1,62 € HT, inchangé ; pour le prix du m³ d'eau usée traité, il est proposé de le fixer à 1,61 € HT, sachant que le prix de 1,50 € est le minimum pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et que si nous n'atteignons pas ce tarif, les subventions sont supprimées. Ce prix de 1,61 € HT permet de compenser la suppression des primes épuratoires. Pour l'ensemble des autres prix, les tarifs restent inchangés.

Au vu de toutes ces dispositions, le prix du service calculé sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³ passerait de 4,30 € TTC/m³ à 4,45 € TTC/m³ en 2025, soit 15 centimes d'augmentation, soit une augmentation de 3,5%. Pour rappel, le prix moyen du m³ sur le bassin Artois Picardie est de 4,98 € en 2023.

M. GEST : Merci d'avoir détaillé une réglementation complexe et les changements que l'Agence de l'Eau nous impose et qui entraînent des modifications sensibles. Y a-t-il des questions ? Madame DESBUREAUX, puis Monsieur VOULMINOT.

MME DESBUREAUX : Dans le *Courrier Picard* et dans cette explication a été évoquée une hausse de 0,15 € TTC sur le prix global de l'eau, et en l'occurrence sur le prix de l'assainissement. Nous aurions besoin d'un éclaircissement car à la lecture de la fiche tarifaire, bien que les données soient affichées HT, la seule hausse que nous trouvons est bien le prix du m³ concernant l'assainissement mais elle est de 0,24 € HT, un montant non négligeable puisque sur une année, en prenant en considération une consommation moyenne de 108 m³ pour un ménage de deux personnes, cela correspond à une augmentation de 26 € HT. Par ailleurs, si nous comprenons l'importance de trouver des recettes pour financer les travaux nécessaires afin d'éviter au maximum la déperdition d'eau sur notre réseau, nous estimons qu'il serait pertinent, comme le font d'autres collectivités, de mettre en place un tarif progressif du m³ selon des seuils de consommation, ce qui permettrait également d'inciter à une rationalisation de l'utilisation de cette précieuse denrée.

M. VOULMINOT : Je ne vais pas ajouter grand-chose par rapport à ce que vient de dire ma camarade Zoé. C'est vrai que nous avons régulièrement répété à chaque Conseil, quand cette délibération arrivait, que l'idée des premiers m³ gratuits ou l'idée d'une forme d'allocation comme c'est le cas à Montpellier, à savoir une prime d'eau solidaire versée aux ménages les plus défavorisés en fonction de leur quotient familial, préserve l'accès à cette ressource qu'est l'eau.

M. MAQUET : Concernant les 0,24 €, on touche à l'assainissement, on ne touche pas à l'eau potable dans le calcul général, l'impact pour le client est cette différence de 0,15 €, et quand vous calculez ces 0,15 € par rapport à une moyenne d'environ 80 m³, cela représente 12 € d'augmentation sur l'année. Quand vous êtes à 120 m³, vous êtes à 18 € d'augmentation. Quant au tarif social, j'aurais tendance à vous répondre que comme chaque année, nous ne mettons pas en application le tarif social ou progressif, sachant qu'il y a des organismes, comme le CCAS ou le Fonds de Solidarité Logement départemental. Après, on peut étudier le dossier aussi au niveau du service de l'Eau et de l'Assainissement, et voir également avec le Trésor Public quand il y a des difficultés. Encore une fois, l'eau paie l'eau, et tout le monde doit faire un petit effort, surtout pour améliorer le réseau dans sa globalité. Je rappelle que nous étions les avant-derniers de la classe, et si nous voulons être au milieu de la classe et peut-être en tête dans les années à venir, l'effort doit être quotidien. Le réseau est obsolète, vous l'avez compris, et nous avons gagné deux à trois points sur le taux de rendement. Nous étions à 69%, nous commençons à remonter à 72%. Dans ma brève présentation, j'ai aussi évoqué les investissements, mais surtout la protection du patrimoine à travers les réservoirs. Cela ne veut pas dire donner un coup de peinture à l'extérieur, mais c'est refaire l'intérieur des cuves, toute la partie hydraulique et tuyauterie. Quand un château d'eau est renouvelé, on est sur des factures de 450 000 € à 500 000 €. Et là-dessus, on met la peinture qui va bien pour la beauté du patrimoine dans le paysage, sauf que techniquement, nous avons changé l'ensemble des tuyaux et des pompes à l'intérieur. Et nous avons surtout sauvegardé les cuves intérieures. On parle de quantité d'eau, mais il faut aussi parler de qualité. Avoir de la quantité d'eau, si celle-ci n'est pas de qualité, cela ne sert à rien. Tous ces efforts sont faits. J'ai eu l'occasion de me rendre avec Monsieur GUÉANT à la station d'Ambonne, et nous avons pu constater le travail et les dépenses que cela pouvait engendrer.

M. GEST : Merci, mon cher collègue, pour l'intérêt que vous portez à ce sujet qui n'est pas toujours simple, et pour le travail quotidien que vous faites sur ce sujet. Je voulais apporter une précision à Madame DESBUREAUX, de façon à ce qu'elle puisse voter en pleine connaissance de cause, car je pense qu'elle a fait une confusion entre le prix global et le prix de l'eau et de l'assainissement pris séparément. Il y a effectivement une augmentation liée au fait que si l'on n'a pas un prix de l'assainissement de 1,50 € minimum, on ne perçoit plus de subvention de l'Agence de l'Eau. Nous sommes déjà passés de 1,34 à 1,50 €, et la redevance supprimée correspondant à 0,11 € est compensée par l'augmentation, ce qui aboutit bien à 1,61 € au lieu de 1,37 €. Mais dans le même temps, le prix de l'eau ne bouge pas, ce qui fait que la moyenne est une augmentation de 0,15 €. Eric a eu raison d'évoquer le volume consommé aujourd'hui par nos concitoyens, car il est à noter que les gens font des efforts, font attention à leur consommation en eau, et quand on prend la norme de 120 m³ pour calculer ce que paie un foyer généralement, on est au-dessus de la vérité. La vérité se situe plutôt autour de 80/90 m³ pour de nombreux foyers. L'augmentation sera bien de 0,15 €, calculée sur l'année, mais il faut savoir que l'augmentation n'est pas aussi importante que cela étant donné les efforts que font les citoyens pour moins consommer d'eau potable au quotidien.

Je suis déçu, je n'ai pas réussi à vous convaincre, Madame DESBUREAUX, je ne sais pas ce qu'il faut que je fasse.

MME DESBUREAUX : Vous aviez dit 1,50 € minimum et vous mettez 1,61 €.

M. GEST : Je recommence. Nous avons une redevance de 0,11 € de moins, donc on la compense. Sinon, ce sont 0,11 € de moins de recette et on peut moins faire de travaux.

ADOPTE

Observations :

M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. PRADAT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), M. VOULMINOT, Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté contre.

**53 - ADOPTION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT 2024-2029
PROVISOIRE.**

MME SAVARIEGO : Dans le cadre de l'application de la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations doivent faire l'objet de cartes de bruit stratégiques et de plan de prévention du bruit dans l'environnement. L'objectif est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé de nuisances sonores excessives et de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et préserver les zones de calme. Il est ainsi proposé d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2024-2029 provisoire qui vous est proposé.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

54 - ACCES DES PROFESSIONNELS AUX DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES. TARIFS. ANNEE 2025.

MME SAVARIEGO : Les coûts des prestations de collecte et de traitement des déchets ont connu en 2024 une augmentation d'environ 2% par rapport à 2023. C'est pourquoi je vous propose de répercuter cette évolution sur les tarifs d'accès des professionnels aux déchèteries communautaires. Ces tarifs tiennent compte de l'extension du principe de la responsabilité du producteur (REP) à de nouveaux déchets, dont notamment ceux issus de produits et de matériaux de construction du bâtiment. Cette évolution est positive pour les professionnels car elle se traduit pour eux par une prise en charge gratuite de nombreux déchets, avec également la possibilité pour les entreprises de déposer certains déchets gratuitement dans plusieurs déchetteries professionnelles telles que celle d'Ortec, avenue Roger Dumoulin à Amiens. Il est important de souligner qu'une entreprise qui trie bien ses déchets peut réduire significativement les coûts de leur gestion. En ce sens, je vous propose d'approuver les tarifs annexés à la délibération.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Sur le sujet de l'accès des professionnels aux déchetteries, nous en avons déjà beaucoup dit. Cela augmente le temps de trajet, la consommation en carburant des véhicules, le risque de dépôts sauvages contre lesquels les mairies ont bien du mal à lutter. Nous ne détaillerons donc pas plus, mais nous tenons à insister. Nous avons, en effet, eu des remontées d'artisans qui ne possèdent qu'un seul véhicule pour leur usage professionnel et leur usage personnel, et qui se voient refuser l'entrée des déchetteries autres que celle de la rue Micheline Ostermeyer. Ce zèle doit cesser. Cette nécessité de se déplacer à l'ouest d'Amiens peut déjà être pénalisante dans leur activité, cela ne doit pas l'être sur leur temps privé.

M. GEST : D'autres interventions ?

M. PRADAT : Pour abonder sur l'intervention de notre camarade, Madame DELATTRE, il y a exactement un an, nous avons constaté dans cette assemblée 28% d'augmentation des dépôts sauvages entre les années 2021 et 2022, nous avons questionné cette assemblée sur ce qui devrait questionner tout le monde, notamment vos choix en matière de politique d'apport des

déchets, notamment entre le particulier et l'artisan, sachant que pour ce dernier il est compliqué d'amener ses déchets sur la déchetterie ouest où l'accès est réservé. Par ailleurs, les habitants qui, eux, arrivent parfois avec des fourgons sont, semble-t-il, repoussés. Nous n'avons pas la solution, mais cela doit toutes et tous nous interpeler. C'est pourquoi, comme nos camarades, nous nous abstiendrons.

M. GEST : Isabelle SAVARIEGO a-t-elle des éléments de réponse ?

MME SAVARIEGO : Les éléments de réponse, c'est que vous parlez d'une augmentation des dépôts sauvages entre 2021 et 2022. Or, les professionnels ont commencé à payer à partir de septembre 2024. Je ne vois donc pas très bien le rapport entre le fait qu'ils règlent une facture ou pas puisque ce n'est pas dans les mêmes années. Quant aux véhicules utilisés par des petites entreprises qui n'ont qu'un seul véhicule pour leur usage professionnel et personnel, s'ils présentent leur carte grise et soit leur code, soit leur carte, ils doivent pouvoir rentrer dans la déchetterie la plus proche de chez eux quand il s'agit de dépôts personnels. Il peut y avoir des erreurs ou des confusions avec les agents des déchetteries, mais normalement, il ne devrait pas y en avoir et donc nous vérifierons.

M. GEST : Nous allons faire un rappel à ce sujet car le système étant nouveau, il semblerait qu'il y ait des dérapages. C'est donc à vérifier. Pour le reste, je vous rappelle une fois de plus que nous étions dans la plus parfaite illégalité en offrant un service gratuit à des personnes qui n'y ont pas droit. Enfin, je serais heureux que Monsieur PRADAT m'explique comment il peut trouver un pourcentage et calculer le pourcentage d'augmentation des dépôts sauvages. J'imagine que passer de commune en commune pour vérifier doit être un exercice fastidieux, et je ne sais pas comment il peut faire.

M. PRADAT : Excusez-moi, Monsieur le Président, c'est tout simplement le rapport que nous avons étudié l'an dernier, en novembre.

M. GEST : Nous avons dans nos services, effectivement, des personnes extrêmement compétentes. J'avoue que je vais le relire, car cela m'étonne tellement que l'on puisse calculer le pourcentage des dépôts sauvages. Nous allons donc revoir le problème, nous faisons passer le message car ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas un minimum de prise en compte du véhicule personnel et du véhicule professionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, M. PRADAT, M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), M. VOULMINOT, Mme DELATTRE, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS (pouvoir à Mme DESBUREAUX) se sont abstenus.

55 - DECHETS MENAGERS. REDEVANCE SPECIALE. TARIFS. ANNEE 2025.

MME SAVARIEGO : Les coûts des prestations de collecte et de traitement des déchets ont progressé de 2% en 2024 par rapport à 2023. C'est pourquoi je vous propose également d'approuver les nouveaux tarifs 2025 sur lesquels est répercutée cette évolution. Il est rappelé que, conformément à la délibération du conseil communautaire, la facturation des nouvelles conventions signées avec les redevables est simplifiée et s'appuie désormais sur les tarifs au litre et sur un bordereau de prix unitaires complémentaires.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

56 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE DE METHANISATION. SOCIETE IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET AVENANT N° 1.

MME SAVARIEGO : Depuis le 1^{er} février 2020, la société IDEX Environnement Picardie est titulaire d'un contrat de Délégation de Service Public d'une durée de 15 ans pour l'exploitation de l'unité de méthanisation d'Amiens Métropole.

En avril 2024, la société a fait part à Amiens Métropole de l'évolution significative des tarifs de l'électricité subie depuis 2023, avec un surcoût estimé à 1 475 000 € pour 2023 et 2024. Ainsi, considérant que la hausse des prix de l'énergie constitue une charge exceptionnelle pour le concessionnaire, justifiant le versement d'une indemnité sur le fondement de la théorie de l'imprévision, et après négociation, je vous propose d'approuver l'indemnisation du concessionnaire à hauteur de 600 000 € HT pour les exercices 2023 et 2024, le reste du surcoût restant à la charge du concessionnaire.

Par ailleurs je vous propose d'approuver la conclusion d'un avenant à la DSP permettant d'intégrer un nouvel indice d'électricité plus représentatif des réels coûts supportés par les entreprises du secteur des déchets. Cet avenant est également rédigé afin de corriger des erreurs matérielles ou des imprécisions du contrat, de solliciter un compte d'exploitation par flux, d'ouvrir les discussions sur la mise à jour du plan de gros entretien réparations et du plan d'investissement suite aux modifications techniques opérées, notamment au niveau de l'abandon de l'évapo-concentrateur, et enfin d'ouvrir les négociations sur le déséquilibre financier de la DSP relatif à l'absence d'exutoires locaux pour les combustibles solides de récupération, donc les CSR.

En effet, le contrat de DSP prévoyait une option relative à la construction d'un atelier de création de combustibles solides de récupération permettant ainsi de valoriser les déchets et limiter les refus mis en décharge. Les travaux ont été finalisés, mais le délégataire ne trouve pas de débouchés pour les combustibles créés, d'où l'absence de diminution des refus, et un enfouissement coûteux, considérant l'augmentation constante de la TGAP sur les dernières années.

Le contrat prévoyait une compensation de la hausse de la TGAP à partir de 2023 sur la base d'un taux de refus de 19,5% contre 49% précédemment. Cela induit une explosion des charges du délégataire. C'est pourquoi il est proposé de fixer un délai jusqu'à juin 2025 pour trouver un accord et, le cas échéant, conformément à la DSP signée, la Commission de conciliation pourra être saisie. L'avenant prévoit à ce stade le versement au concessionnaire d'un montant de 150.000 € HT.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - PONT-DE-METZ. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-FRANCE. REHABILITATION DE LA FRICHE OXYGENE. BATIMENTS INDUSTRIELS SIS GRANDE RUE DU PETIT SAINT JEAN. CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE.

MME SAVARIEGO : Je vous propose d'approuver la convention pré-opérationnelle tripartite à intervenir avec la commune de Pont-de-Metz et l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France (EPF) qui précise les engagements de chacun et le périmètre d'intervention de l'EPF dans le cadre du projet de réhabilitation du site Oxygène situé Grande Rue du Petit Saint-Jean dans cette commune.

Cette convention vise à définir également la nature du projet, son bilan financier, le calendrier de l'opération et la stratégie poursuivie. Amiens Métropole est partie prenante dans ce projet du fait de son action engagée avec l'AMEVA, notamment pour réduire les seuils de la Selle afin d'assurer la bonne continuité hydro-écologique. Ces seuils peuvent se matérialiser sous la forme d'ouvrage fixe ou mobile qui barre tout ou partie du lit mineur.

Pour mener à bien le projet, il conviendra de réaliser, préalablement à toute réflexion sur la maîtrise foncière, une étude hydro-écologique dont le coût est estimé à 50 000 € HT, hors subventions. Des études pré-opérationnelles urbaines suivront. A noter que l'étude hydro-écologique sera financée pour moitié par l'EPF Hauts-de-France et pour moitié par Amiens Métropole, mais que les subventions peuvent atteindre 80% de la dépense réelle. Le reste à charge pour Amiens Métropole reste donc très mesuré et pourrait être estimé à 8 000 €. A contrario, le coût des études urbaines demeure partagé entre l'EPF et la commune de Pont-de-Metz. Après la signature de cette convention tripartite, l'AMEVA se verra confier cette étude, comme pour les autres études déjà engagées sur la Selle.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Nous étions déjà intervenus sur la question de l'Etablissement Public Foncier, et notamment de sa capacité à intervenir sur des sites industriels, sites industriels pollués ou qui nécessitent des ingénieries assez complexes de déconstruction, de dépollution, et surtout, il faut le rappeler, de portage financier, car c'est l'argent de l'Etat. C'est un dispositif assez méconnu qui permet à des collectivités, notamment à des mairies et à des maires, d'interpeler l'Etablissement Public Foncier pour ensuite réserver du foncier pour un certain nombre d'années, sur convention, des conventions de cinq ans, de dix ans, s'il le faut, à partir du moment où il y a au moins un embryon de projet. C'est donc une très bonne chose qu'Amiens Métropole se saisisse pour la commune de Pont-de-Metz de cet outil et sur cette friche qui, depuis des années et des années, a vu l'absence de projet sur un site qui est quand même très intéressant sur le plan urbain, situé entre deux cours d'eau. Et nous nous questionnons sur l'avenir de l'usine Cosserat pour laquelle il n'aura échappé à personne que le promoteur est en extrême difficulté, site emblématique de l'histoire d'Amiens pour lequel une réflexion, à l'instar de l'hôpital Nord, devrait être menée pour s'interroger sur la façon dont les pouvoirs publics de manière générale, dans des conventions complexes, pourraient reprendre la maîtrise du devenir de ce site dans les années à venir, et ne pas laisser faire une revente sans avoir réfléchi à la suite... je ne sais pas quelle sera l'issue du projet du promoteur Réalités, mais ne pas laisser une revente se faire sans avoir un plan B me semble être très important pour notre collectivité.

M. GEST : Merci, Monsieur PRADAT, de rappeler à quoi sert l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France auquel nous avons décidé d'adhérer il y a trois ans et qui a déjà retenu, entre autres, le dossier qui va nous permettre de modifier l'ancien site du CHU Nord. S'agissant de Cosserat, il ne vous a pas échappé que ce n'est pas à l'ordre du jour, et si ce n'est pas à l'ordre du jour, c'est parce que la réflexion est en cours. Effectivement, la société Réalités qui s'est proposée depuis quelque temps déjà de réhabiliter le site pour y mettre des logements et des activités, se trouve confrontée à de grosses difficultés économiques, ce qui n'est pas à proprement parler une surprise étant donné le marasme dans lequel se situe le marché immobilier actuellement. Mais c'est une question extrêmement importante sur laquelle notre réflexion, aux exécutifs amiénois et métropolitains, n'est pas aboutie car il s'agit d'une information relativement récente que nous avons eue. Nous savons que certaines autres sociétés s'intéresseraient à la reprise du dossier, si possible en faisant appel à l'Etablissement Public Foncier, sauf que ce dernier souhaite se garantir, comme il le fait toujours, avec des actions avec des collectivités. Ce qui veut dire que nous serions amenés, si nous faisons ce

choix, et plus encore si la Ville d'Amiens fait ce choix, à garantir cette opération. Il faut donc être déjà vraiment assuré que d'autres entreprises pourraient reprendre, ce qui semble être le cas, nous en connaissons au moins deux. Mais il est pour l'instant prématuré de vous apporter une réponse complémentaire sur le sujet. Il y a indéniablement une problématique avec Réalités, et cela intéresse d'autres groupes.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Nous avons voté le point 58 en début de séance. Il reste le point 59 qui est un vœu en direction du gouvernement pour la préservation de l'emploi, présenté par le groupe des élus Communistes, Républicaines et Citoyennes. Qui présente le vœu ?

59 - VŒU EN DIRECTION DU GOUVERNEMENT POUR LA PRESERVATION DE L'EMPLOI

MME DESBUREAUX : Le mercredi 27 novembre, nous apprenions qu'un plan de licenciement majeur de la part de Valéo partout en France allait toucher le site d'Amiens. Ce sont pas moins de 97 postes qui vont être supprimés, et ce alors que le précédent PSE n'est pas encore terminé, soit 186 emplois perdus depuis 2023. Cela vient s'ajouter aux fortes craintes sur l'emploi concernant Ynsect, placé en procédure de sauvegarde en octobre. C'est un bassin de population déjà fortement touché par le chômage (9,1% pour le bassin d'emploi au premier trimestre 2024, 11,4% sur Amiens Métropole en 2021) qui va encore subir de plein fouet ces pertes d'emplois. Au total, ce sont près de 200 000 emplois qui ont été supprimés ou sont menacés sur l'ensemble du territoire français depuis septembre 2023, au travers 286 plans de licenciements, alerte la CGT.

Si la situation d'Ynsect est un peu différente, le cas de Valéo est d'autant plus choquant qu'il s'agit d'une entreprise qui affichait un résultat net de 221 millions d'Euros lors de son dernier exercice comptable, qui a doublé son dividende par action depuis 2019 et qui, dans le même temps, condamne 869 emplois en France et met de nombreux salariés à la porte. Les travailleurs de ce pays doivent être respectés et la capacité industrielle de la France préservée.

C'est pourquoi, le conseil d'Amiens Métropole demande au gouvernement : la mise en place d'un plan d'urgence pour l'emploi et le développement de l'industrie française ; de soutenir le vote d'une loi interdisant les licenciements économiques aux entreprises réalisant des bénéfices, versant des dividendes ou procédant à des rachats d'actions, de mettre tout en œuvre pour la préservation des emplois sur les sites amiénois menacés.

M. GEST : La parole à Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Merci, Madame DESBUREAUX. Ce vœu permet, en effet, de s'associer aux inquiétudes légitimes des salariés du site d'Amiens de Valéo. Comme l'a dit le Président tout à l'heure, depuis trois semaines un mois à peu près, nous avons eu de très nombreux échanges avec les dirigeants nationaux de Valéo au siège, les dirigeants du site, les organisations syndicales, le Préfet a été également très réactif, Monsieur le Maire a été associé aux discussions ainsi que le Directeur général adjoint de nos services. Des questions demeurent, mais aussi des certitudes positives, même si elles sont à court, voire à moyen terme, notamment sur le maintien du projet Mercedes, même s'il s'est un peu réduit, d'un quart environ, et sur la permanence du plus gros centre de recherche de Valéo sur Amiens, avec 200 chercheurs, ce qui est assez rare dans nos entreprises de la zone industrielle. Il faut se replacer dans le contexte, et ne surtout pas faire de Valéo une cible, surtout en ce moment. Un seul chiffre : de 2000 à aujourd'hui, il faut savoir que la construction de voitures en France est passée de 3,5 millions de véhicules à 1,5 million. Si ce choc touche les constructeurs

automobiles, vous imaginez la pression sur les équipementiers automobiles en termes de volume, mais aussi en termes de marges puisque les constructeurs répercutent sur les équipementiers leurs propres difficultés. C'est d'autant plus difficile pour Valéo, pour Forvia, pour Plastic Omnium qui a changé de nom mais qui est le troisième grand français sur le secteur, qu'au même moment ils doivent investir considérablement pour être en phase avec la voiture de demain. C'est la raison pour laquelle la problématique des équipementiers est extrêmement difficile. Je pense que nous sommes là pour les soutenir et non pas pour les accabler de quelque responsabilité que ce soit.

Il faut plutôt garder l'espoir d'un redressement du marché automobile européen et français, ce qui aura forcément un effet positif sur les équipementiers. Espérons aussi que les constructeurs français comme les constructeurs chinois intègrent davantage dans leurs voitures des équipements achetés à des équipementiers français. Il faut aussi espérer qu'une vraie stratégie soit mise en place pour l'Europe en matière de constructeurs automobiles et d'équipementiers. J'ai parfois l'impression que ceux qui ont une vraie stratégie aujourd'hui, c'est le président chinois et pas forcément l'Europe en termes de voitures, ou de batteries d'ailleurs. Le troisième espoir, c'est que les dirigeants de Valéo réussissent dans les mois, les deux années à venir, une fois les difficultés passées, à tracer un avenir durable. C'est notre vœu, et je n'ose pas imaginer que ce ne soit pas aussi le vœu des dirigeants de Valéo.

Je me permets de corriger quelques inexactitudes dans votre vœu, qui sont quand même importantes. Vous dites que le dividende par action de Valéo a doublé. En effet, il a doublé, mais dans l'autre sens. En 2019, il était de 1,25 € par action et aujourd'hui, ce qui est assez logique étant donné la baisse des résultats de Valéo, il est à 0,40 € par action en 2024. C'est probablement une erreur avec votre ordinateur. Je préférerais qu'ils distribuent plus de dividendes, car cela voudrait dire que leur santé est bonne et que des gens leur font confiance en termes capitalistique pour les aider à investir dans l'automobile de demain. La seconde erreur, qui m'étonne davantage, concerne les chiffres du chômage à Amiens qui sont en chute libre depuis 2015. Sur la zone d'emploi d'Amiens, c'est-à-dire la zone de référence pour la Direction Régionale du Travail et pour France Travail, nous sommes passés de 12,1% en 2015 à 8,8% à la fin du deuxième trimestre 2024. Soit une chute de plus de 3%. Au plan national, nous sommes à 7,1%, il y a donc encore du chemin, donc 1,5% à gagner, mais je ne désespère pas que nous y parvenions malgré le contexte. Nos indicateurs restent bien positionnés. Je prendrai quelques exemples. Déjà les 273 emplois sauvés chez Metex grâce au rachat de Metex par le groupe Avril. Nous avons évité une vraie catastrophe et nous avons un groupe dynamique aujourd'hui à la tête de Metex. Nous avons 200 emplois Avenir créés chez Unither dont le bâtiment de production est en cours de construction. A cela s'ajoutent les 300 emplois que nous avons votés au dernier Conseil d'Amiens Métropole sur la Manufacture Abbevilloise au Petit Saint-Jean, mais aussi des investissements record dans le contexte actuel chez Goodyear et chez Procter & Gamble avec une seconde unité de production, notamment, et tous les emplois à la clé. Je n'ose vous dire ce qui se passerait chez Goodyear s'ils n'avaient pas fait le choix d'installer leur premier site européen sur Amiens avec tout l'investissement qui est lié. Et Tiamat, évidemment, dossier que nous avons voté ce soir avec au moins un deuxième ou un troisième projet en cours grâce au LRCS.

Vous avez évoqué à juste titre la société Ynsect, que nous suivons de très près, la grosse centaine de salariés toujours présents sur le site qui se bat pour résoudre les problèmes de production qui avaient pu se poser. On ne peut pas beaucoup en parler aujourd'hui étant donné la période, mais les dirigeants se battent jour et nuit pour élargir le tour de table financier et leur permettre de réaliser leur projet. Donc, bien sûr, nous nous associons à l'inquiétude des salariés que vous exprimez à travers ce vœu, mais je ne pense pas qu'il soit bon de voter ce vœu, d'abord parce que vos deux premières propositions, aussi légitimes qu'elles puissent être pour

vous, sont tout à fait extra-métropolitaines et sont du ressort de la politique nationale. Chacun doit apprécier s'il est en accord avec cela ou pas. Et quant à la troisième proposition, qui est plus locale, j'ai le sentiment - et je vous l'ai dit - que tout est mis en œuvre depuis des semaines et des semaines avec le groupe Valéo, avec la Région, avec la Préfecture, avec les organisations syndicales, pour que le site d'Amiens retrouve confiance et espérance dans les mois et années qui viennent.

M. GEST : Juste un ajout sur ce dossier Valéo. Le centre de recherche est intégralement préservé, Valéo a fait le choix de supprimer un certain nombre de centres de recherche en France mais d'en maintenir trois, dont celui d'Amiens, qui sera donc conforté dans ses activités.

MME BECKER : J'interviens pour le groupe Amiens c'est l'tien afin de soutenir le vœu présenté par nos camarades communistes demandant à l'Etat la mise en place d'un plan d'urgence, et de soutenir une loi qui pourrait interdire les licenciements boursiers. J'ai un peu de mal à comprendre quand vous pinaillez entre les actions à 40 centimes ou 1,25 €, quand vous vous félicitez qu'il y ait une distribution de dividendes alors que dans le même temps, des personnes sont mises sur le carreau, n'ont plus de travail et se retrouvent licenciées comme cela va être le cas pour une centaine de personnes chez Valéo Je ne sais pas qui est hors sol dans cette enceinte mais en tout cas, ce n'est pas moi. Je pense que je pourrais aller dire également aux salariés de Valéo qui vont être licenciés que les indicateurs sont bons. Bref, je ne sais pas de quoi ou de qui vous avez peur pour mettre de côté ce vœu qui permettrait peut-être de faire réagir le gouvernement. Le groupe Amiens c'est l'tien votera pour ce vœu.

M. DOREZ : Je vais apporter quelques précisions et corrections. En tant que salarié de cette entreprise, le chiffre de 97 est faux, nous parlons de 39 suppressions dans le cadre du PSE. Nous avons ensuite 50 plans de départs volontaires. Vos sources sont à revoir. Quant au résultat économique, je vous invite à rechercher les chiffres, qui sont publics, de la société Valéo Embrayages SAS qui perd plusieurs millions d'Euros chaque année depuis ces dix dernières années. On parle de pertes de 18 à 35 millions d'Euros à l'année, je ne vois donc pas pourquoi vous estimez que la société gagne de l'argent ici à Amiens, ce n'est pas le cas.

M. GEST : C'est simplement une confusion entre les résultats du groupe et les résultats des usines, petit détail.

M. DE JENLIS : Je suis assez surpris du double positionnement de Madame BECKER qui veut s'attaquer au national sur des affaires d'emploi, mais qui, en local, fait tout pour que nous les perdions. Vous critiquez la subvention d'un million d'Euros qui a été versée, mais sans cette subvention, les embrayages humides, comme l'a expliqué le Président tout à l'heure, ce que l'on appelle les triples embrayages, ne se seraient pas faits chez Valéo et ce serait parti à la concurrence. La subvention qu'a versée la Métropole a permis de faire des investissements lesquels ont permis de faire baisser le coût moyen de chaque embrayage. Et le marché avec Mercedes s'est joué à un prix unitaire de pièce. S'il n'y avait pas eu cette subvention, je peux vous garantir que Valéo n'aurait pas décroché le contrat de Mercedes et que les autres activités embrayages de Valéo, sont en forte régression, puisque de moins en moins de véhicules sont équipés en embrayage manuel, sauf encore certains poids lourds, que la technologie double embrayage est en train de s'éteindre. Et la survie du site aujourd'hui porte à la fois sur la recherche et développement mais aussi sur ces triples embrayages où, certes, Mercedes a revu ses prévisions à la baisse - on parlait d'un milliard et maintenant ce peut être la moitié -, mais en tout cas, cela préserve les emplois sur place. C'est assez surprenant car selon votre vœu, il faut absolument fustiger, au niveau national, les plans anti-licenciements, mais vous voudriez que nous prenions des mesures qui inciteraient à faire moins d'emplois. Je ne vous parle pas non plus de Renancourt. L'autre jour en Conseil municipal, je vous ai demandé, dans

l'hypothèse où ce serait un foncier avec un enjeu d'envergure régionale, si vous préféreriez que cela se fasse à Amiens ou dans le Nord. Vous m'avez dit : "je ne répondrai pas à votre question". Je suis désolé, mais je crois que nous, ici à la métropole, et comme la majorité au sein de la Ville d'Amiens nous faisons tout pour créer de l'emploi. Marc FOUCAULT nous l'a démontré par la baisse des chiffres du chômage. C'est cela lutter contre le chômage et se mobiliser pour l'emploi, et ce n'est pas faire des déclarations à l'emporte-pièce ou des vœux qui n'ont aucune portée, aucune. Nous, nous préférons mouiller la chemise, nous préférons être à côté des ouvriers, à côté des salariés, ne pas faire des effets de tribune, mais être à leur côté pour défendre leur emploi et en créer d'autres.

M. GEST : Merci, Monsieur le Maire. Ne soyez pas surpris du discours de Madame BECKER, c'est une habituée, c'est une professionnelle de la destruction d'emploi. Et j'ai les éléments pour le démontrer. On ne va pas en reparler ce soir, mais je connais l'histoire amiénoise. Je propose que nous mettions aux voix ce vœu. Un débat s'est instauré. Je rappelle le principe que j'ai établi depuis dix ans, c'est qu'Amiens Métropole est une collectivité élue au second degré et que donc, les débats très politiques, notamment de politique nationale, relevaient davantage du Conseil municipal que du Conseil d'Amiens Métropole, et je me suis toujours refusé aux vœux ayant un caractère de politique nationale, comme le sont les deux premiers points de votre vœu. C'est la raison pour laquelle je demande à voter contre ce vœu.

REJETE

Observations :

MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. LHERMITTE (pouvoir à Mme FOURÉ), RENAUX, FOUCAULT, Mmes BOUCHEZ (pouvoir à M. FOUCAULT), PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLLOT, DUFLOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÈCLE, de JENLIS, Mmes VERRIER, RODINGER, MM. LORIC, RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), M. DOREZ, Mmes MAKDASSI, HAMADI, CLECH, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. DOMISE (pouvoir à Mme BRUNEL), Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mmes LAVALLARD (pouvoir à M. RIFFIOD), DELAHOUSSE, M. GUÉRIN, Mmes VAGNIEZ, BOCHÉ, M. DESPERELLE, Mmes GIRARD, ROSE-TÊTU (pouvoir à Mme GIRARD), VANDEPITTE, MM. LAVIALLE (pouvoir à Mme VANDEPITTE), PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, BOQUET, BARDET, TONNELIER (pouvoir à M. BARDET), OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, MM. DARRAGON, LELEU, VIGNOLLE (pouvoir à M. LELEU), JEUNIAUX, Mme DUBREUCQ (pouvoir à Mme FERRARO), ont voté contre. Mmes FERRARO et ZOUINI se sont abstenues. M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), Mme BECKER, MM. PRADAT, DÉCAVÉ (pouvoir à M. VOULMINOT), M. VOULMINOT, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, M. BAÏS (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté pour.

M. GEST : Il me reste à vous souhaiter un très joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année, et de bonnes vacances à ceux qui vont partir.

La séance est levée à 21h 22.

Le Secrétaire de séance

Paul-Eric DÈCLE

C.A.M. Séance du 19 décembre 2024

Le Président de séance

Alain GEST



- 49 -

